

Séance de la soirée du 25 janvier 2005

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 Mme JUDY GOLD, commissaire
 M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROPOSITION DE POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 janvier 17h

1375, rue Grenet, A.136
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....1

PRÉSENTATION PAR LA VILLE DE MONTRÉAL.....3

PÉRIODE DE QUESTIONS.....15

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme LOUISE ROY, présidente :

5 Bonsoir, Mesdames, Messieurs. *Good evening, Ladies and Gentleman.* Bienvenue à
cette séance de consultation publique organisée par l'Office de consultation publique de Montréal
sur le projet de politique de développement culturel de la Ville de Montréal. Comme vous le savez,
ce projet de politique est un projet très important. Je le dis à chaque séance de consultation que
nous avons puisque les élus ont reconnu la culture comme un élément central de l'avenir de
10 Montréal.

 Alors, mon nom est Louise Roy, je suis commissaire à temps partiel à l'Office de
consultation public de Montréal et le président de l'Office m'a confié le mandat de la présidence de
cette commission. Je vous présente mes deux collègues : à ma gauche, madame Judy Gold et, à
15 ma droite, monsieur Louis Dériger ; Judy et Louis sont membres de la commission comme
commissaires. Je vous présente aussi les gens qui nous assistent dans la démarche de
consultation. Donc, à la table des analystes, madame Renée Lescop qui est analyste senior chez
nous et madame Stéphanie Espach qui est analyste aussi.

20 Du côté des officiers municipaux, nous avons monsieur Jean-Robert Choquet qui est ici
pour présenter ce soir la politique, le projet de politique. Monsieur Choquet est directeur du service
développement culturel et bibliothèques. Pas tout à fait ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

25 C'est à peu près ça.

Mme LOUISE ROY, présidente :

30 Je vais finir... au bout des séances de consultation, je ne vais pas rater mon coup.
D'accord . Il y a aussi avec nous ce soir, madame Louise Philibert qui va agir comme sténotypiste
et monsieur Guy Legendre qui va faire la sonorisation.

- Madame Labory, je ne vous ai pas présentée parce que monsieur Choquet va avoir l'occasion
tout à l'heure de présenter son équipe, alors, il vous présentera, Madame Labory, je suis certaine,
35 comme son bras droit. Et il y a d'autres fonctionnaires ce soir qui sont là dans la salle, je pense, et
qui vont être disponibles pour répondre aux questions.

*I don't know if there are some english colleagues or citizens in the room, but if there are, just
feel free and comfortable in asking questions in english, you will also be answered in english.*

40 Un mot pour vous dire que tout ce que nous allons dire ce soir est enregistré. Il y aura
donc des verbatim qui seront produits habituellement une semaine après chacune des séances,

45 parfois deux jours plus tard, les transcriptions sont disponibles et elles sont placées sur le site internet de l'Office et peuvent être consultées par tous les citoyens. Donc, tout ce que nous faisons, nous le faisons en public.

50 Peut-être deux mots pour vous expliquer les étapes de cette consultation. Cette consultation innove dans le cadre de la procédure normale de l'Office de consultation. Alors, peut-être que certains d'entre vous sont familiers avec les consultations de l'Office; vous savez alors qu'habituellement l'Office tient des consultations en deux étapes. Une première étape qui est dédiée à l'information du public; donc, les officiers municipaux ont l'occasion de présenter le projet de politique, c'est ce qui va se passer ce soir, et cette première étape est réservée à l'information, donc, donne la possibilité aux citoyens de poser toutes les questions qu'ils peuvent avoir sur le projet de politique.

55 Normalement la deuxième étape de la procédure officielle du bureau, c'est la procédure d'audition des mémoires. Nous allons aussi avoir une étape d'audition des mémoires mais, cette fois-ci, nous avons une deuxième étape qui va être consacrée à une discussion, une interaction entre les acteurs sur des thèmes. Monsieur Choquet va avoir l'occasion de vous présenter la politique et vous allez voir que cette politique s'articule autour de cinq grands axes. Il aura l'occasion de vous les présenter tout à l'heure.

60 Ce que nous avons souhaité faire cette fois-ci, c'est justement de donner l'occasion aux différents acteurs qui sont interpellés par la politique d'interagir et de discuter entre eux sur chacun des axes. Normalement ces ateliers thématiques n'ont pas lieu dans le cadre de la procédure normale du bureau, mais comme le projet de politique de développement culturel interpelle énormément d'acteurs, touche beaucoup de secteurs aussi, cette fois-ci la commission a jugé important et utile de tenir ces ateliers thématiques d'autant plus que la coopération entre les acteurs qui constituent le cinquième axe de la politique est identifiée dans le document comme un élément essentiel à la réalisation des objectifs.

65 Donc, nous allons tenir trois demi-journées thématiques. Une première demi-journée sur l'accessibilité aux arts et à la culture et le thème de la coopération des acteurs pour l'atteinte de l'accessibilité aux arts et à la culture sera discuté. Nous allons tenir une deuxième journée sur la qualité culturelle du cadre de vie et une troisième journée sur le soutien aux arts, aux artistes et à la culture ainsi que sur le rayonnement international de Montréal

70 Donc, dans chacun des cas, la coopération entre les acteurs sera le thème central qui sera discuté. Alors, je vous invite à participer.

75 En première partie d'audience, nous avons déjà tenu deux séances et nous allons tenir deux autres. Nous avons tenu une séance à St-Henri, une première séance à St-Henri, hier soir à St-Léonard, ce soir à Ville St-Laurent et demain, nous serons au centre-ville de Montréal.

80 Les ateliers thématiques vont se tenir les 31 janvier, 1^{er} et 2 février en matinée. Et

85 ensuite, nous entendrons les mémoires dans le cadre de la troisième phase cette fois-ci de la
procédure; il y a déjà deux dates qui ont été retenues, je pense que c'est les 21 et 22 février. De
toute façon, les calendriers sont disponibles à la table d'accueil. D'ailleurs, j'en profite pour vous
dire que nos collaborateurs à la table d'accueil sont messieurs Luc Doré, monsieur Alain Cardinal
90 qui est secrétaire général de l'Office et monsieur Faust Nsabimana qui est aussi disponible pour
répondre à vos questions, vous donner de la documentation.

Alors, voilà pour la consultation elle-même. Pour ce qui est du déroulement de ce soir,
donc, dans quelques instants, monsieur Choquet va vous présenter son équipe. Il aurait l'occasion
de vous présenter aussi le projet de politique. Une fois que monsieur Choquet aura complété sa
95 présentation, nous allons prendre une courte pause, une vingtaine de minutes. Ceux parmi vous
qui désirent poser des questions, je vous inviterais à vous rendre à la table d'accueil pour vous
inscrire et ensuite, j'appellerai les gens qui veulent poser des questions dans l'ordre d'inscription.

Je vous propose que chacun de ceux qui s'inscrivent pose deux questions par présence à
100 la table pour donner la chance de faire tourner les intervenants à la table. Le registre reste ouvert
toute la soirée, donc, si après avoir posé vos deux premières questions, vous en avez d'autres et
que vous voulez revenir poser les questions qui vous restent, vous retournez vous inscrire et on va
faire tourner comme ça la liste jusqu'à épuisement des questions.

105 Mon rôle, c'est de m'assurer que chacun d'entre vous ce soir reçoive une réponse à sa
question. Si les officiers municipaux ne disposaient pas de la réponse à votre question, on
s'entend avec eux sur le moment où ils peuvent vous faire connaître les données qui leur
manqueraient. Ces données-là deviennent publiques, font partie de la documentation accessible à
tout le monde et sont disponibles sur le site internet.

110 Alors voilà. Nous sommes ici pour vous accompagner dans cette démarche
d'information, alors, j'espère que vous allez vous sentir très à l'aise de poser vos questions *in*
english or in french, just feel at ease.

Je vais immédiatement céder la parole à monsieur Choquet pour qu'il nous présente son équipe.

115

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Bonsoir, Madame la présidente. Alors, je suis accompagné à la table à ma gauche par
madame Louise Guillemette Labory, directrice associée aux bibliothèques et, à ma droite, par
120 monsieur Paul Langlois, chef de division à l'action culturelle et au partenariat au service du
développement culturel.

Sont également présents parmi nous ce soir du service, madame Marie-Christine
Larocque qui est commissaire aux politiques et aux programmes, madame Monique Kouzam qui
125 est chef de division aux relations avec les arrondissements et service réseau... - moi non plus, je

n'ai pas mémorisé parfaitement ces trucs-là, ce n'est pas bien important - Monique est là, c'est le principal, de même que Régis Bélanger qui est de l'équipe des loisirs et de la pratique culturelle et madame Lyne Raymond qui accompagne, qui m'aide à accompagner ce processus de consultation.

130

Nos collègues de plusieurs arrondissements sont également présents parmi nous ce soir. De l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, monsieur Laurent Legault est présent ; de l'arrondissement Dollard-des-Ormeaux-Roxboro, madame Lise Brosseau ; de l'arrondissement Outremont, madame Louise Cayer ; de l'arrondissement St-Laurent, madame Louise Hélène Lefebvre et madame Sylvie Delorme.

135

Je ne suis pas certain d'avoir nommé tout le monde. S'il y avait des omissions... Est-ce qu'il y a quelqu'un que j'aurais oublié de nommer ?

140

PERSONNE NON IDENTIFIÉE (DANS LA SALLE):

Oui, (inaudible)

145

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

De Dorval.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE(DANS LA SALLE) :

150

Oui, (inaudible)

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Excellent. Alors, ça fait le tour, je pense, de l'ensemble des représentants de la Ville.

155

Mme LOUISE ROY, présidente :

Bienvenue. Merci d'être là.

160

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Alors, je vais procéder à la présentation.

Mme LOUISE ROY, présidente :

165

D'accord.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

170 Tout d'abord, un bref retour en arrière pour nous situer dans le temps. Donner une politique culturelle à la Ville de Montréal, ç'a été une priorité du Sommet de Montréal organisé par le maire Tremblay en juin 2002. Cette aventure a commencé à ce moment-là. Par la suite, la Ville a demandé à un groupe de travail présidé par monsieur Raymond Bachand de travailler sur un énoncé de politique. Cet énoncé a été déposé en juin 2003.

175 Par la suite, on a travaillé à un projet de politique de développement culturel proprement dit, projet qui a été rendu public, comme vous le savez, le 11 novembre dernier. Et cette année, après le processus de consultations publiques, la Ville compte procéder à l'adoption de sa politique au conseil municipal d'ici juin prochain.

180 Dans ce projet de politique ce qu'on dit en résumé, c'est que la culture est déjà au cœur de l'identité, de l'histoire et de la cohésion sociale de Montréal et des Montréalais. Par cette politique, on affirme aussi que la culture est un moteur essentiel du développement de Montréal, de son dynamisme économique et de sa prospérité future.

185 L'autre chose qu'on dit dans ce projet-là en débutant, c'est que Montréal, métropole culturelle, c'est déjà une réalité et toujours un projet. Tout d'abord pourquoi c'est déjà une réalité et non pas simplement une vision d'avenir ? Pour un certain nombre de raisons qu'on résumerait de la façon suivante : D'abord la diversité et l'ouverture de la population montréalaise, le rayonnement de nos créateurs, de nos artistes et de nos entrepreneurs montréalais tant au Québec, au Canada qu'ailleurs dans le monde. La ville de Montréal est à la fois - et ça, ce n'est pas si fréquent que ça - à la fois un centre majeur en formation, en création, en production, en diffusion et en conservation. Il y a des villes qui se spécialisent davantage dans un aspect ou dans un autre, mais l'ensemble de la chaîne de production artistique et culturelle, c'est-à-dire de la formation, de la qualité des écoles jusqu'à la qualité des musées et tout ce qui se passe entre les deux, la Ville est un centre majeur dans chacun de ces éléments-là.

195 Évidemment les Montréalais, compte tenu de la taille de la population peuvent compter sur une offre culturelle extrêmement diversifiée. Ça, c'est les forces, il y en a d'autres dans le document, mais c'est celles qu'on résume ici. Par ailleurs, on dit que c'est déjà une réalité mais, en même temps, c'est encore un projet dans la mesure où il y a un certain nombre de faiblesses qu'on doit sinon complètement corriger, mais tout au moins travailler à corriger. La première d'entre elles, la première difficulté, c'est l'exclusion causée par la faible scolarisation de nombreux citoyens et également par une intégration insuffisante des communautés ethnoculturelles, intégration culturelle.

205 On pense également, et c'est l'analyse qu'on fait dans le document, que Montréal souffre de l'absence d'une vision intégrée du développement. En clair ce que ça veut dire, c'est que chacun des gouvernements a sa façon de voir Montréal : Montréal a la sienne, la communauté

210 métropolitaine a la sienne et de nombreux autres intervenants également. On n'a pas encore réussi, en tout cas autant qu'on voudrait, à aligner les flûtes de tout le monde pour que chaque geste qui est posé, notamment par les deux gouvernements et la Ville, aille toujours dans la même direction. On travaille à ça, mais on n'a pas encore cette vision-là et elle n'est certainement pas mise par écrit quelque part.

215 Et le troisième élément, il faut reconnaître que malgré les efforts importants qui sont faits, il existe encore un sous-financement important des arts et de la culture par rapport à l'ensemble des besoins.

220 Cette politique, comme madame Roy l'indiquait tantôt, est construite autour de cinq (5) axes et c'est de ça dont on va vous parler dans les prochaines minutes. C'est cinq (5) axes-là, c'est tout d'abord l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens. Ça, c'est la mission culturelle d'une municipalité quelle qu'elle soit ; que ce soit une municipalité de 5 000 habitants ou de 2 millions d'habitants, l'élément de base, c'est l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens.

225 La deuxième, c'est ce qu'on appelle la qualité culturelle du cadre de vie. Le cadre de vie, c'est ce dans quoi les citoyens évoluent quotidiennement. Il y a un certain nombre de dimensions qui sont davantage culturelles, on va en parler tantôt.

230 Le troisième élément évidemment, c'est le soutien aux arts et à la culture comme telle. Le quatrième, c'est le rayonnement de Montréal, autant le rayonnement à l'échelle du Québec, du Canada qu'à l'échelle planétaire. Et le cinquième, c'est la coopération des acteurs et là-dessus, on y reviendra étalement tantôt.

235 Alors, commençons par le premier axe : l'accessibilité à la culture pour tous les citoyens. Le premier élément d'accessibilité à la culture au niveau de chacun de nos quartiers et de chacun de nos arrondissements, c'est notre réseau des bibliothèques. Le réseau de bibliothèques de la Ville tel que la Ville est actuellement en 2005, c'est composé de 56 établissements qui comptent 700 000 abonnés, ce qui est 4 Montréalais sur 10, hommes, femmes et enfants, qui ont une carte à jour d'une bibliothèque de la Ville de Montréal ; ces bibliothèques consentent 12 millions de prêts annuellement et on y retrouve de multiples services, incluant l'accès gratuit à la cyberculture.

240 On constate que ce réseau de bibliothèques, malgré des chiffres qui sont impressionnants a des disparités importantes d'une bibliothèque à l'autre a globalement un besoin important de rattrapage. Il nous semblait impensable de présenter publiquement une politique culturelle sans s'attaquer à ces problèmes, qui est important, qui est historique et qui doit être corrigé.

245 Donc, en matière de bibliothèques, la Ville s'engage à mettre de l'avant un plan de rattrapage et une mise à nouveau de ses bibliothèques en vue d'atteindre rapidement la moyenne des dix plus grandes villes canadiennes. L'année 2005, qui est une année importante

pour le livre, c'est l'année où Montréal a été désignée capitale mondiale du livre par l'Unesco et c'est également l'année de l'inauguration de la nouvelle bibliothèque nationale qu'on attend au printemps. Donc, cette année 2005 doit constituer l'an 1 de ce plan de mise à niveau du réseau des bibliothèques publiques de Montréal. Cet engagement est important, il va nécessiter des investissements importants sur plusieurs années et c'est à cause de l'importance des bibliothèques en matière d'accessibilité à la culture universelle qu'on en a fait le premier engagement de cette politique.

L'accessibilité à la culture, ça touche évidemment d'autres aspects. Faciliter à l'accès à la culture, ça veut dire plusieurs choses. Des projets culturels arrondissement-école, ce n'est pas une nouveauté ; dans la plupart des arrondissements de Montréal, il existe déjà des projets nombreux entre les écoles et les arrondissements : dDans le cas des anciennes municipalités de banlieues, il existait dans les municipalités déjà des initiatives nombreuses là-dessus.

Ce à quoi on veut travailler en amélioration ou en enrichissement de ces projets-là, c'est de s'assurer qu'il y a une entente qui existe entre la Ville et les commissions scolaires pour encourager, pour encadrer et pour... soyons un petit peu optimiste, pour mieux financer également ces projets-là et pour en augmenter le nombre compte tenu de l'importance qu'on accorde aux jeunes dans cette politique culturelle.

Faciliter l'accès à la culture, c'est également mettre en place un volet culturel dans le programme de revitalisation urbaine intégrée qui vise un certain nombre de quartiers en difficulté un peu partout à travers la Ville. Ça veut dire également, ça va de soi, poursuivre l'action culturelle dans les lieux de diffusions, en loisir culturel et en pratique artistique amateur. Montréal, le nouveau Montréal compte un réseau de diffusion extrêmement important qui additionne et organise de façon complémentaire si on peut dire le réseau qui était déjà existant des maisons de la culture de l'ex-ville de Montréal et le réseau, qui était également existant, de diffuseurs culturels dans les anciennes municipalités de banlieues.

Ces deux réseaux ne fonctionnaient pas tout à fait de la même façon, mais visaient un même objectif et on travaille, et les arrondissements travaillent en concertation pour renforcer ce réseau.

En loisirs culturels et en pratique artistique amateur, dans chacun des arrondissements il y a des travaux et des activités extrêmement importantes qui se font et ça fait partie des engagements de la politique que l'ensemble de ces travaux et de cette offre de service se poursuivent.

Quatrièmement, un élément de nouveauté qui est le partenariat avec les musées montréalais. La Société des musées montréalais - il y a 32 musées à Montréal, il y en a 6 qui sont municipaux, il y en a donc 26 qui sont privés - a proposé à la Ville un partenariat qui permettrait à la Ville de favoriser, je dirais de prendre un certain nombre d'initiatives pour

290 favoriser un accès plus important de la population de Montréal à ces musées.

Et, en dernier lieu, dans le cadre de faciliter l'accès à la culture, un appui au Réseau Patrimoine Montréal. Le Réseau Patrimoine Montréal, c'est un réseau qui est en train de se mettre en place et qui regroupe l'ensemble des organismes de la société civile qui s'occupent de
295 patrimoine. Pas seulement de patrimoine immobilier, mais de patrimoine en général. On pense par exemple aux sociétés d'histoire qui existent dans plusieurs quartiers, l'objectif étant de favoriser une meilleure communication de l'ensemble des activités de l'ensemble de ces organismes aux citoyens.

300 - Évidemment tout ça se fait de façon très résumée, c'est pour ça qu'on peut répondre à toutes vos questions par la suite.

Le deuxième axe, quand on parle de qualité culturelle du cadre de vie, on parle d'abord d'orchestrer le travail des arrondissements et des services corporatifs dans leurs interventions sur
305 le territoire en fonction d'un certains nombres d'éléments.

Le premier élément, c'est la qualité de l'aménagement. Dans *La Presse* d'hier, il y avait des articles qui posaient la question suivante : Est-ce que ça se peut qu'un viaduc soit beau ? Actuellement les viaducs sont laids. Est-ce qu'on peut imaginer qu'un viaduc soit beau et que ça
310 ne coûte pas plus cher de faire un beau viaduc qu'un viaduc laid ? C'est un question intéressante et les spécialistes disaient que oui, c'est possible de faire un viaduc peut-être pas plus beau mais en tout cas moins laid que maintenant. Et ce qui s'applique au viaduc s'applique à des tas de choses, des bancs de parc, des aménagements urbains, des lieux plus conviviaux, etc., et souvent ça ne coûte pas plus cher de faire des choses où les citoyens se sentent bien que de faire des
315 choses à la va-vite. C'est juste qu'il faut prendre le temps que les gens se parlent davantage et qu'il y ait des petits efforts de plus. Donc, pour nous, ça fait partie de la qualité culturelle du cadre de vie au quotidien dans chacun de nos quartiers.

On pense à un plan d'intervention en arts publics. Il ne existe déjà un dans l'ancienne ville
320 depuis 1999 ; il a été élargi à la nouvelle ville, mais il y a des éléments additionnels dans ce plan qui sont inclus dans notre proposition de politique.

On pense également à l'intégration du design. Comme vous le savez probablement, Montréal depuis plusieurs années, depuis 10 ans maintenant, se fait le promoteur d'un concours qui s'appelle Commerce Design Montréal, donc, qui encourage des commerces à améliorer leur
325 aménagement. On pense qu'il est temps que la Ville s'applique à elle-même ce qu'elle applique aux autres et qu'on améliore la qualité du design dans l'ensemble de ce qui se fait et ça, c'est en lien direct avec la qualité de l'aménagement dont on se parlait tantôt.

Un quatrième élément, c'est la mise en valeur des pôles culturels. C'est un vieux dossier,
330 les pôles culturels. Qu'est-ce qu'un pôle culturel ? On peut en imaginer quelques-uns facilement comme la Place des Arts, le Jardin Botanique, etc., mais dans chacun de nos

335 quartiers, il existe également des pôles culturels à une plus petite échelle, soit autour de sites patrimoniaux, soit autour de lieux de diffusion, soit autour de certains musées, etc. On est en train de travailler à se donner une typologie des pôles culturels et ensuite un plan de développement.

340 Et finalement, une signalisation harmonisée et adéquate. Ça fait bien longtemps qu'on parle de ça. On pense qu'au moment du lancement d'une politique culturelle, ce serait important de poser des gestes concrets pour que quand on cherche un musée par exemple à travers l'île, qu'on le trouve plus facilement et qu'on s'habitue visuellement à ce que d'un endroit à l'autre, il y ait une certaine standardisation qui nous permette plus facilement d'identifier l'ensemble des lieux culturels sur l'île.

345 Le troisième axe, c'est le soutien aux arts et à la culture. Quand on parle de soutien aux arts et à la culture en ce qui concerne la Ville, le premier élément qui vient en tête, c'est évidemment le Conseil des arts de Montréal ; il y a un certain nombre de choses que la politique veut faire dans le cas du Conseil des arts. Il y en a déjà une qui est faite, puisque cette présentation a été faite en novembre dernier, on annonçait que le budget du Conseil serait porté à 10 millions de dollars dans le budget de 2005 ; ç'a été voté par le conseil municipal en décembre 350 dernier et c'est un engagement, donc, qui a été respecté.

355 En ce qui concerne le financement du Conseil, la Ville s'engage à poursuivre son effort. On ne peut pas le quantifier à l'avance puisque ça dépend particulièrement du cadre fiscal de la Ville qui est appelé à évoluer compte tenu des discussions qui sont en cours actuellement avec le gouvernement du Québec et avec le gouvernement du Canada.

360 Le troisième élément, c'est de confirmer l'autonomie du Conseil des arts, son autonomie juridique. Pourquoi une autonomie juridique aux Conseils des arts ? Parce que traditionnellement, les Conseils des arts bénéficient de ce qu'on appelle en anglais le *arm lenght*, c'est-à-dire la distance nécessaire pour permettre que des subventions artistiques soient versées à des organismes artistiques sans intervention politique. Cette autonomie juridique n'a pas été confirmée même si elle n'a pas été touchée depuis les dernières années.

365 Donc, la politique s'engage à confirmer cette autonomie juridique. Cela dit, ce n'est pas une autonomie qui vise à isoler le Conseil, ça vise à lui donner la marge de manœuvre nécessaire pour prendre ses décisions, mais, en contrepartie, on souhaite également un mécanisme permanent de coopération entre les milieux culturels et les instances de la Ville, donc, avec le Conseil des arts, avec le Service de développement culturel et avec les arrondissements qui sont les partenaires incontournables en matière de développement culturel comme en toute autre matière d'ailleurs.

370 Ce mécanisme permettrait tout en respectant l'autonomie de chacun de s'assurer que, pas seulement de temps à autre mais de façon permanente, de façon régulière, l'ensemble des personnes impliquées tant à la Ville qu'à l'extérieur se parlent et s'assurent d'aller dans la même direction.

375 Parler de soutien aux arts et à la culture dans un deuxième temps, c'est également parler
de la communauté métropolitaine. Jusqu'à maintenant, les grandes institutions culturelles
montréalaises, les grands festivals peuvent compter sur l'appui de la Ville de Montréal, mais ne
peuvent pas compter sur l'appui des municipalités en dehors de l'île. Or, tout le monde reconnaît,
et on a des chiffres dans la politique qui disent que en gros, 3 citoyens sur 10, pardon, pas 3
citoyens mais 3 participants sur 10, dans des institutions culturelles comme l'Orchestre
380 symphonique, comme l'Opéra de Montréal ou dans les grands événements comme le Festival de
Jazz viennent de l'extérieur des limites de l'île sans parler des touristes, on parle des gens de la
région.

Alors, les municipalités de la communauté métropolitaine ne contribuent pas à ces
événements, tout le poids est sur la Ville alors que par ailleurs, les institutions scientifiques qui sont
385 5, qui sont au nombre de 5 dans la région, les 4 de Montréal, le Jardin Botanique, le Biodôme, le
Planétarium et l'Insectarium, plus le Cosmodôme à Laval reçoivent une contribution financière de
la CMM .

Donc, la CMM reconnaît qu'il y a un effet de débordement, si on peut dire, pour les
390 institutions scientifiques, mais ne le reconnaît pas encore en ce qui concerne les événements
culturels et les festivals. C'est ce qu'on veut dire quand on parle de la contribution financière de la
CMM. Ça touche donc particulièrement deux choses, une nouvelle approche de financement des
grandes institutions culturelles métropolitaines et également convenir avec les principaux
partenaires d'un plan de financement à long terme des grands festivals.

395 Je tiens à dire que la CMM n'est pas hostile à l'idée. C'est simplement que la réflexion est
en train de se faire, et nous, on annonce qu'on pense que c'est vraiment une bonne idée d'aller
dans cette direction, pas besoin de vous dire pourquoi.

400 Le troisième aspect du soutien aux arts et à la culture, c'est les équipements culturels. Il y
en a plusieurs sortes. Il y a un problème de réglé : dans le cadre du contrat de ville il y a deux
ans, il y a eu une entente de création d'un forum des équipements culturels ; ce que ça veut dire
en clair, c'est que la Ville de Montréal et le ministère de la Culture versent chacun une certaine
quantité d'argent annuellement dans un pot et ça permet de régler année après année un certain
405 nombre de demandes de ce qu'on appelle les petits ou moyens équipements. Ce bout-là, ça va
être poursuivi.

Il y a un deuxième type d'équipements culturels qui est particulier, c'est les ateliers
d'artistes et les ateliers-résidences des artistes en art visuel et en métier d'art. C'est une
410 problématique particulière compte tenu que souvent ces artistes-là s'installent dans les quartiers
centraux dans des endroits un peu désaffectés ; tout à coup, il y a un constructeur de condos qui
arrive, les sort de là, les déménage et ils sont un petit peu tannés de ça. On peut les comprendre
parce que si ça nous arrivait, on en aurait un peu marre.

415 La Ville considère que comme ça se fait ailleurs dans le monde, il est temps de se donner
un plan de développement qui ne nécessiterait pas nécessairement d'argent neuf ; il y a

des programmes d'habitation qui peuvent être mis à contribution, mais il faut se donner un plan de développement avec une vision, c'est ce dont on parle là-dedans.

420 Le troisième élément, c'est qu'il y a des équipements culturels qui relèvent de la Ville. On en identifie deux dans la politique. Le Planétarium, si vous avez lu les journaux récemment, vous avez entendu parler qu'une décision était prise maintenant d'aller de l'avant dans le cadre du Planétarium qui va être déménagé au Parc olympique près du Biodôme pour créer un espace voué à la culture scientifique autour des quatre institutions dont on se parlait tantôt.

425 La Place des festivals, on espère pouvoir en confirmer la réalisation au cours des prochains mois.

430 Et le quatrième type d'équipements, c'est les équipements nationaux, particulièrement les équipements nationaux déjà annoncés par le gouvernement du Québec, mais pas encore confirmés. La salle de l'OSM, ça fait quand même une bonne vingtaine d'années qu'on en parle, on pense que d'une façon ou d'une autre, une décision devrait se pendre.

435 Dans le cas des deux conservatoires, le conservatoire de théâtre et le conservatoire de musique, c'est deux équipements qui devaient être également reconstruits dans le Quartier des spectacles près de la salle de l'OSM. Les décisions doivent se prendre au cours des prochains mois. Ce qu'on annonce là-dedans, c'est qu'on va continuer à faire pression sur les pouvoirs publics pour que ces décisions-là se prennent.

440 Autre élément, toujours dans le soutien aux arts et à la culture, c'est les industries culturelles. Les industries culturelles, en gros, c'est cinéma, télévision, disque, spectacle, édition, métier d'art ; ce ne sont pas des aspects de l'organisation de la culture qui sont soutenus financièrement par la Ville et on n'a pas l'intention de le faire non plus. Ce sont les gouvernements qui ont ces responsabilités par Téléfilm Canada, par la SODEQ, par le Fonds canadien de télévision, etc., de soutenir ces industries.

445 Par ailleurs, il y a des façons dont la Ville peut aider, et on donne deux exemples dans cette présentation. Le premier, ça concerne le cinéma et l'audiovisuel. La Ville de Montréal a déjà depuis longtemps un bureau du cinéma et de la télévision. Compte tenu de ce qu'on connaît de la situation des tournages américains dans le monde, la compétition est de plus en plus vive, il s'est créé depuis plusieurs mois un forum du cinéma et de l'audiovisuel et la Ville va contribuer, 450 contribue déjà avec ses partenaires, à mettre en place un plan de développement intégré de l'industrie.

455 Je rappelle que cette industrie du cinéma et de l'audiovisuel est d'abord une industrie locale. Évidemment quand il y a un tournage américain à Montréal et qu'il y a une vedette américaine qui est là, on a tendance à en parler plus, mais 72% de toute l'activité en cinéma et en télévision à Montréal, c'est lié à ce que vous voyez à la télévision, c'est lié aux films que le Québec produit ; les tournages étrangers, c'est un complément qui est important, mais il y a

d'abord une industrie locale qui est en santé et qu'il faut appuyer.

460 Deuxième élément, le Quartier des spectacles : faire de la réalisation du Quartier des spectacles une priorité stratégique. C'est un projet dont on pourrait reparler tantôt si vous le souhaiter. Un projet qui a été mis de l'avant par l'ADISQ, les producteurs de disques et de spectacles du Québec dans un quadrilatère qui regroupe 28 salles de spectacles qui font en tout et partout près de 30 000 sièges dans le même quartier dans le centre-est de Montréal.

465 Donc, il ne s'agit pas encore une fois d'appuyer financièrement des industries, il s'agit d'aider à la réalisation de ce projet qui permet d'optimiser l'ensemble de l'offre en spectacles à Montréal.

470 Il faut également parler d'innovation, de relève et d'émergence. La première chose qu'il faut dire, c'est que Montréal est une ville de créateurs. Ce n'est pas juste des mots, c'est une réalité. Il y a des villes culturelles importantes qui sont surtout des villes de diffuseurs ; il y en a une à l'autre bout de l'autoroute 401 par exemple qui est une ville puissante, qui est une ville qui a une diffusion culturelle forte, mais qui va souvent chercher ses créateurs à Montréal.

475 Montréal se distingue, n'est pas une ville extrêmement riche financièrement, pas autant qu'on le voudrait en tout cas, mais a un bassin de création absolument époustouflant et c'est la marque de commerce, c'est ce qui distingue Montréal des autres villes nord-américaines et d'un certain nombre de villes dans le monde. Et pour ça, ça veut dire que les pouvoirs publics, la Ville
480 notamment, doivent appuyer des initiatives qui démarquent Montréal par le risque artistique et le caractère innovateur de la production.

En clair, ça veut dire que souvent ces productions, qui sont des productions plus marginales, qui ne sont pas produites dans les grandes salles et tout, c'est un petit peu la
485 recherche et développement du secteur culturel. C'est des productions qui par la suite vont être reprises ou dont les créateurs vont être embauchés par le Cirque du Soleil qui va organiser des spectacles à l'étranger.

Ça commence quelque part, ça commence des fois dans un garage, dans un entrepôt. La
490 Ville là-dedans peut faire beaucoup pour nuire si elle laisse juste ses règlements s'appliquer sans autre forme de procès. Pour aider, il faut commencer par être conscient de cette réalité-là.

Le deuxième élément, qui est du même ordre, ça concerne la cyberculture : contribuer à
495 créer des conditions favorables à l'essor de la cyberculture. En faisant les travaux de cette politique, on découvre que Montréal est une des 10 villes du monde les plus réputées en matière de développement lié à la cyberculture. Quand on constate ça, on se dit : Comment faire pour que ça continue, comment faire pour que ce soit encore plus fort, pour qu'il y ait encore plus de créateurs technologiques de cybercréateurs qui viennent à Montréal pour développer ceux qu'on a ? Et quand on parle de ça, on parle autant d'arts très songés, très pointus que de création de

500 jeux vidéos, etc. C'est un spectre qui est large et qui a un potentiel à la fois artistique et économique extrêmement élevé. La Ville peut aider.

Encore là, ce n'est nécessairement pas par de l'argent, on n'en a pas beaucoup, mais c'est par souvent des moyens plus variés qui sont liés à l'aménagement, qui sont liés à ce que la
505 Ville possède comme pouvoirs réglementaires et qui peuvent aider.

Le quatrième axe, c'est le rayonnement de Montréal. Ça concerne plusieurs choses. Premièrement, on parle de favoriser le dialogue des cultures. Le dialogue des cultures là-dedans, il y a deux éléments. Le premier, c'est de reconnaître, de nommer la situation linguistique
510 particulière de Montréal, la force de la langue française, ce qui fait le lien entre la langue et la création artistique et la situation particulière de Montréal qui est à la fois une ville de langue française, une ville où il y a également une minorité historique anglophone importante et également la présence depuis plus d'une centaine d'années et de plus en plus au fur et à mesure où on entre dans le nouveau siècle de citoyens qui viennent de partout dans le monde.

515 Cette façon particulière de vivre ensemble, on la voit de deux façons. D'abord, concrétiser pour la Ville une politique linguistique ; il y a des travaux importants qui ont déjà été faits, mais à cause de la situation particulière que la Ville a traversée depuis deux ans, il a été jugé préférable de reporter un peu les conclusions. Ces travaux-là devraient pouvoir se faire l'an prochain. Et par
520 ailleurs, favoriser une approche plus englobante des relations interculturelles qui est fondée sur l'inclusion. On pourra y revenir tantôt si vous le souhaitez pour aller plus dans les détails. Je ne veux pas étirer trop la présentation.

D'autres éléments du rayonnement : contribuer à combler le déficit d'accueil des
525 productions venues d'ailleurs. On entend beaucoup parler de nos compagnies artistiques en danse notamment, en théâtre, en théâtre pour enfant, en musique électro-acoustique pour ne nommer que ces cas-là qui ont des grands succès en tournée un peu partout dans le monde, en Europe, en Amérique Latine, en Australie, au Japon, etc. Il doit y avoir... il faut que ça aille dans les deux sens.

530 Comme il n'y a pas énormément de budget pour accueillir les productions venues d'ailleurs, de plus en plus nos compagnies ont de la difficulté elles-mêmes à voyager puisque ça va dans les deux sens. Il arrive régulièrement où ce n'est pas des enjeux financiers énormes, mais c'est la capacité de trouver une salle, la capacité d'accueillir des gens, de les héberger pour
535 quelques jours etc. C'est toute une série d'éléments de ce genre-là.

Encore là, quand on dit «contribuer à combler», la Ville veut, annonce qu'elle veut faire
540 partie de la solution dans ce cas-là. On possède un certain nombre d'équipements. Il y a des choses qu'on peut faire en appui aux gouvernements, mais on annonce que ce problème, on le prend au sérieux et qu'on veut contribuer à travailler à l'identification de solutions.

Faire de la culture la signature de Montréal, c'est déjà quelque chose qui est en route depuis quelques années notamment par les initiatives de Tourisme Montréal qui fait de plus en plus la promotion de Montréal à l'étranger autour d'éléments culturels et festifs. Il faut compléter ce travail de *branding* et c'est ce qu'on annonce dans cet engagement.

545

Enfin, appuyer le combat planétaire pour la diversité culturelle dont les enjeux sont vitaux pour l'avenir de Montréal. C'est une question qui est en discussion à l'Unesco actuellement à l'initiative du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec et du gouvernement français. Il y a déjà une vingtaine de pays dans le monde qui se sont donné des coalitions pour la diversité culturelle, un peu à l'image de celle que nous avons ici au Canada. Ce combat qui a l'air loin de nous est très près de nous dans la mesure où si la bataille qui est menée pour éviter que la culture devienne une marchandise comme les autres, si ce combat était perdu, il y aurait des conséquences extrêmement sérieuses pour la vitalité culturelle de Montréal.

550

Le dernier axe : la coopération des acteurs. Montréal, métropole culturelle, veut faire du développement culturel de Montréal à la fois une cause et un enjeu stratégique. Une cause parce que la culture, ça vient du cœur, puis un enjeu stratégique parce qu'il y a aussi des questions qui sont extrêmement rationnelles là-dedans et on ne peut pas les isoler : ça ne peut pas n'être qu'une cause, mais ça ne peut pas n'être qu'un enjeu stratégique. C'est les deux. Il faut qu'il y ait des gens qui se lèvent pour défendre la culture, on le fait tous les jours dans nos arrondissements et au niveau corporatif et à la fois, on présente la culture pour ce qu'elle est maintenant, c'est-à-dire un enjeu stratégique dans le développement de la Ville.

555

560

Et comment on fait ça ? C'est en s'appuyant notamment sur la participation des citoyens. On ne peut pas imaginer défendre la culture si les citoyens pensent que ce n'est pas une bonne idée. Ça prend un leadership fort des élus, c'est incontournable. On s'appuie évidemment sur l'influence des premiers concernés, c'est-à-dire les milieux culturels, sur la responsabilité grandissante des milieux d'affaires en matière de culture et sur le poids des gouvernements. Habituellement ce poids est positif - des fois le poids est un peu pesant, mais il faut travailler à ce que ce poids-là soit toujours positif.

565

570

Dans cette politique, c'est presque la fin, on a obtenu un engagement, et on est très fier que le maire de Montréal s'engage à inviter une fois l'an dans un événement qu'on va intituler *Le rendez-vous du maire sur Montréal, métropole culturelle*, tous les partenaires concernés afin de faire le point sur la mise en œuvre de la politique de la Ville. Ce que ça veut dire tout simplement, c'est qu'une fois cette politique adoptée, souvent les médias se posent des questions, ils disent que ça s'en va sur une tablette. Bien, si ça s'en va sur une tablette, il ne faudrait pas que ça reste là longtemps parce que dans un an, on va devoir faire une reddition de comptes publics sur ce qu'on a fait et ce qu'on n'a pas encore fait. Puis l'année suivante, ça va recommencer.

575

580

Alors, quant à nous, ça va durer plusieurs années tant qu'on n'aura pas été au bout de

ça et ensuite, on va recommencer.

585 Alors, le fait que l'administration politique de la Ville accepte cette reddition de comptes publics, c'est déjà une preuve pour nous importante du sérieux de cette démarche. Ce n'est pas juste une fois. Ça veut dire qu'année après année, on va devoir pour chacun des engagements de cette politique-là dire où on est rendu, qu'est-ce qu'on a fait, répondre aux médias et répondre aux citoyens.

590 En terminant, si la Ville n'a ni l'ambition ni la capacité financière de se substituer aux gouvernements, elle doit par contre disposer des moyens pour assumer à la fois le leadership du développement culturel sur son territoire et assurer la pérennité du statut de Montréal comme métropole culturelle.

595 En ce sens, il est clair que Montréal ne sera pas en mesure de relever les défis du nouveau siècle et notamment d'assumer ses responsabilités de métropole culturelle en s'appuyant sur une fiscalité du siècle dernier, autrement dit appuyée essentiellement sur les revenus de taxes foncières. La diversification des sources de revenus pour la Ville est un enjeu vital et elle l'est pour nous. Parce que la capacité de la Ville de s'occuper du développement, pas seulement du développement culturel, du développement global de cette Ville est liée à sa capacité de diversifier sa fiscalité puisque évidemment il y a une limite quand on paie des taxes foncières à faire des dépenses qui ne sont pas liées directement à l'amélioration du territoire et du foncier.

600 Et finalement les prochaines étapes, on en vit une partie ce soir, c'est la période d'information publique. Par la suite, une période de consultation qui aura été précédée par des ateliers thématiques et finalement, on souhaite l'adoption de cette politique ce printemps, d'ici juin prochain.

Voilà, Madame Roy, ça complète la présentation.

610 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

615 Merci beaucoup, Monsieur Choquet. Alors, comme je vous l'avais annoncé tout à l'heure, si vous voulez bien, on va s'arrêter pour une quinzaine de minutes. Ceux ou celles qui souhaiteraient poser des questions, je vous inviterais à aller vous inscrire à la table d'accueil juste de l'autre côté des portes.

Alors, on revient à huit heures ici dans la salle pour commencer les échanges.

PAUSE... REPRISE

620 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

Alors, j'invite monsieur André Carrier à la table, juste ici pour qu'on puisse enregistrer vos propos, Monsieur Carrier, et bien vous entendre. Bonsoir.

625 **M. ANDRÉ CARRIER :**

Bonsoir. Il faut s'asseoir, je pense, pour être bien enregistré ?

630 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

Tirez bien le micro parce qu'on a de la compétition de l'autre côté.

635 **M. ANDRÉ CARRIER :**

D'accord. Alors, deux questions que soulève cet ambitieux projet de politique impressionnant. D'abord en ce qui a trait aux propositions d'engagements - parce qu'au fond, il s'agit d'une série de propositions d'engagements, il y en a 45 - c'est impressionnant de retrouver la panoplie de ces engagements pour ce qu'ils peuvent suggérer de moyens à mobiliser par ailleurs.

640

J'imagine bien que dans le processus qui a été initié pour arriver à cette proposition de politique, il y a eu considération de ce que ces engagements-là pouvaient éventuellement requérir comme moyens et, au niveau politique, au niveau municipal, on cherche à voir venir le train. Qu'est-ce qu'ils vont recevoir comme demandes à l'issue de ce processus de consultation avec cette proposition de politique et ces 45 engagements ? La Ville de Montréal sera-t-elle capable de réunir des moyens significatifs pour prendre en compte de manière raisonnable ces engagements qui sont proposés ?

645

650 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

Voulez-vous qu'on aille chercher une réponse tout de suite ?

655

M. ANDRÉ CARRIER :

Bien sûr.

655

Mme LOUISE ROY, présidente :

Allons-y.

660 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

Est-ce que la Ville va être en mesure de livrer financièrement ce qu'il faut pour que les engagements soient respectés ?

665 **M. ANDRÉ CARRIER :**

On peut résumer la chose comme ça. C'est sûr qu'il va y avoir des choix à faire, mais il est certain... je suis un simple citoyen qui n'est pas du tout impliqué, je suis uniquement un utilisateur de services culturels, par ailleurs à un bon niveau, mais quand on regarde l'ensemble de ces propositions d'engagements encore une fois, qui sont toutes aussi intéressantes et

670

probablement pertinentes les unes que les autres, on ne peut pas ne pas s'arrêter à se demander : Oui mais, ça implique encore une fois des moyens, des politiques, des infrastructures et que sais-je encore, à l'égard desquels Montréal va-t-elle pouvoir réunir quelque chose de significatif, autrement dit dépasser le stade d'une belle politique pour arriver à des prestations qui puissent être vraiment à la mesure de ce que cette politique suggère d'une manière ambitieuse ?

675

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Dans cette politique, il y a quelques engagements qui sont assez coûteux. Il y en a un premièrement, l'engagement numéro 1 qui, lui, est très coûteux. Il y en a quelques-uns, particulièrement celui sur les équipements ville qui impliquent des décaissements importants, mais en terme de dépense capitalisée. Je pense au Planétarium notamment qui a été annoncé. C'est une dépense de 31 millions de dollars sur 3 ou 4 ans. Là-dessus, il a été annoncé que le Planétarium se ferait dans la mesure où les ententes avec les gouvernements supérieurs se concluent dans les prochains mois. Pas besoin de vous dire qu'il y a déjà des discussions qui ont été faites, et si ç'a été annoncé, on a bon espoir de.

680

685

Premièrement, si vous divisez le 31 millions disons même par 3 ans et ensuite, vous le divisez par trois niveaux de gouvernement et puis vous enlevez de tout ça le 4 millions promis par Alcan, déjà on voit que même une dépense de 31 millions est déjà plus facile à mastiquer faite comme ça que si c'était un gros morceau qui passe la même année sur le budget de la Ville.

690

Place des festivals, c'est quand même une dépense capitalisée qui est beaucoup plus modeste.

695

Le dossier des bibliothèques, évidemment, c'est le dossier coûteux là-dedans, mais en même temps, c'est un dossier qui est extrêmement important pour l'ensemble des citoyens montréalais. C'est sûr que quand on a présenté ce projet aux autorités, on a souligné avec du jaune trois fois que pour nous, il était à peu près impensable de présenter une proposition de politique de développement culturel et de trouver une façon de contourner un problème qui est visible à l'œil nu pour n'importe qui qui fréquente le réseau de bibliothèques - je ne parle pas de toutes les

700

bibliothèques, mais de beaucoup d'entre elles - et qu'il fallait se donner ou trouver les moyens pour financer ce plan de mise à niveau.

705 Concrètement, la façon dont ça va se faire, c'est à peu près toujours la même que quand on aborde ce genre de problème, c'est-à-dire qu'on regarde l'éléphant, on le coupe en petites tranches et on essaie de l'absorber peu à peu. Donc, avec l'aide aussi des gouvernements, particulièrement du gouvernement du Québec qui a contribué avec la Ville à établir le diagnostic des bibliothèques, diagnostic qui va être rendu public au cours des prochaines semaines, et puis évidemment en l'étalant dans le temps.

710 Donc, les choses ne sont pas encore complètement attachées, mais elles le sont suffisamment pour savoir qu'il s'agit d'une dépense importante qui va s'étaler sur plusieurs années et qui va recueillir notamment l'appui financier minimalement du gouvernement du Québec.

715 D'un autre côté, comme je vous dis, pour nous... en fait, on l'a présenté de la façon suivante. Il y a un club sélect à la Ville qui est composé d'à peu près trois membres ; un de ces membres-là s'appelle le transport en commun, le deuxième, c'est les infrastructures souterraines urbaines et, le troisième, c'est le logement social. On a dit : Dans le fond, disons que c'est une table, puis il y a 4 côtés. Il y a 3 chaises d'occupées. Les bibliothèques, on devrait les placer dans ce club-là. Les bibliothèques, c'est l'infrastructure d'une métropole culturelle comme les tuyaux, c'est l'infrastructure qui nous donne l'eau et qui fait qu'une ville est hygiéniquement correcte.

720
725 Donc, dans ce sens-là, ne regardons pas le dossier des bibliothèques en compétition avec les autres engagements, plaçons-le au niveau où il doit être, c'est-à-dire au même niveau que les infrastructures ou que l'habitation ou que le transport en commun. Et c'est un petit peu comme ça que ça va être considéré au cours des prochaines années. Si on doit avoir des négociations serrées avec les gouvernements sur les trois premiers dossiers, on pense qu'il doit y en avoir aussi dans le quatrième.

730 Chose certaine, si la politique a été rendue publique, c'est que les autorités politiques de la Ville sont globalement d'accord avec cette vision et s'engagent à aller de l'avant.

735 En ce qui concerne tous les autres engagements, une partie d'entre eux demandent certains investissements. Dans un certain nombre de cas, c'est de la réorganisation d'argent déjà existant, soit de notre service, soit d'ailleurs, mais dans bien des cas, et c'est l'objectif de cette politique-là, c'est de changer ou de faire évoluer certains comportements et de modifier certains paradigmes. Il y a des choses... quand on se disait tantôt : Est-ce que ça coûte plus cher de faire un viaduc moins laid qu'un viaduc très laid ? Moi, je ne suis ni ingénieur, ni architecte, mais ceux qui connaissent ça disent : «Oui, il y a moyen de travailler autrement sans que ça coûte plus cher.» Sans que ça coûte plus cher monétairement, mais ça coûte plus cher

en terme d'énergie.

745 Par exemple, l'infâme, l'abominable viaduc de l'avenue du Parc et de l'avenue des Pins va être démolie comme vous savez dans les prochains mois ; il va être remplacé par un aménagement de niveau. On a obtenu que dans l'équipe de direction du projet, il y ait un artiste en arts visuels, il y a un designer, puis il y a un spécialiste du patrimoine urbain.

750 Pas besoin de vous dire que ce n'est pas eux qui vont coûter le plus cher dans ce projet de 25 millions, ils vont coûter quelques milliers de dollars. On pense qu'en intégrant des spécialistes comme ça dans l'équipe dès le début de la conception, pas à la fin quand les plans sont faits, ça ne coûtera pas plus cher, mais ça va peut-être permettre d'ajouter des éléments soit d'esthétique ou de confort visuel ou des éléments artistiques ou historiques qui vont permettre que ce carrefour-là ne soit pas seulement mieux qu'il était au plan de l'ergonomie et de la conduite, mais également mieux en terme historique, en terme de design, etc.

755 C'est des choses comme ça, et ça, ce n'est pas très coûteux, mais si vous connaissez un peu les organisations publiques, convaincre nos collègues des services opérationnels de procéder différemment, ça, ça va prendre beaucoup d'huile de bras autant dans les arrondissements que dans les services corporatifs.

760 Alors, bref, il y a des coûts, ils sont identifiés à certains endroits. Pour les autres, on fait confiance à l'avenir un peu. Le maire nous appuie, mais en même temps dans son message, il insistait pour parler de la question des modifications en fiscalité municipale et c'est certain que pour un certain nombre d'engagements, la Ville va être un petit peu plus ouverte à disposer, à ouvrir un peu son portefeuille si on sort un peu de la taxe foncière, si on est capable d'aller
765 chercher des petits pourcentages de fiscalité qui sont liés davantage au développement, je pense notamment pour aider les festivals, etc., que ce qu'on a maintenant.

M. ANDRÉ CARRIER :

770 D'accord. Merci.

Mme LOUISE ROY, présidente :

775 Pouvez-vous nous permettre... madame Gold a une question dans le même domaine et restez là, ne bougez pas et on va vous écouter après.

M. ANDRÉ CARRIER :

780 D'accord.

Mme LOUISE ROY, présidente :

Allez-y.

Mme JUDY GOLD :

785 Monsieur Choquet, au sujet du financement des bibliothèques, le rapport Bachand a évalué le financement à 200 millions de dollars ; est-ce qu'une évaluation plus récente ou plus précise a été faite depuis sur le financement requis pour réaliser le plan de rattrapage ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

790 Il y a des travaux qui se font actuellement. Je peux simplement vous dire que l'évaluation du rapport Bachand en terme macro est relativement fiable, on est dans cet ordre de grandeur-là.

Mme JUDY GOLD :

795 Et est-ce que les fonds sont disponibles pour l'an 1 du projet de rattrapage, 2005, cette année ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

800 Non, l'an 1, c'est 2005 et les décisions pour 2005 sont déjà prises. L'an 1 est constitué particulièrement de l'harmonisation des systèmes informatiques. En ce qui concerne comme tel le plan de rattrapage, en tout cas les éléments qui en font normalement partie, c'est-à-dire la questions des heures d'ouverture, du personnel, de l'ampleur des collections et puis du nombre de
805 pieds carrés dans certaines bibliothèques, ça va faire partie de l'an 2 si on peut dire, c'est-à-dire de 2006, en conséquence du diagnostic qui va être rendu public au cours des prochaines semaines.

Dans les budgets 2006, on devrait commencer à voir et évidemment après avoir complété la négociation avec le gouvernement, on devrait avoir le résultat.

810 Mais l'harmonisation des systèmes informatiques fait partie intégrante du plan de rattrapage et de mise à niveau. En tout cas du point de citoyen, c'est certain qu'il y a des grands avantages pour lui une fois que cette harmonisation-là va être complétée.

Mme JUDY GOLD :

815 Et quel est le budget en 2005 prévu pour les bibliothèques ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

820 De l'ensemble des bibliothèques ?

Mme JUDY GOLD :

Oui, oui.

Mme LOUISE GUILLEMETTE LABORY :

825 Le budget est autour de 68 millions pour l'ensemble des bibliothèques.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

830 Ça, c'est l'addition de l'ensemble des budgets de chacun des arrondissements.

Mme LOUISE GUILLEMETTE LABORY :

835 L'harmonisation des systèmes informatiques est évaluée à 4,5 millions, mais avec les économies d'échelle qui devraient être générées par cet investissement, on pense pouvoir récupérer l'investissement sur une période de 5 ans.

840 Étant donné que j'ai le micro, je voudrais juste compléter la réponse de Jean-Robert sur les coûts. Il faut penser aussi aux coûts que Montréal devrait absorber si on ne le fait pas, si on ne fait pas cette mise à niveau : ils sont très importants.

Mme LOUISE ROY, présidente :

845 Moi aussi j'aurais une question pour vous, Monsieur Choquet. Est-ce que vous avez fait disons une évaluation d'un budget minimal nécessaire pour assurer la réalisation disons des engagements que vous considérez comme les plus importants sur les 5 prochaines années, qu'on ait une idée de l'ordre de grandeur du coût de la politique ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

850 En fait, il y a des travaux qui se sont faits là-dessus. Ces travaux sont... c'est une série d'ébauches. Comme on en était à l'étape de la politique, c'est des travaux qui ont été amorcés en vue du plan d'action du plan de réalisation. Mais cela dit, en discussion avec les autorités politiques, au-delà des dépenses de ce qu'on appelle dans notre jargon le PTI, le programme triennal d'immobilisation, comme le Planétarium, la Place des festivals, etc., tout le monde reconnaissait qu'il y avait le premier engagement et les autres, et la clé, ce qui a fait qu'on a pu rendre cette politique publique, c'est que les coûts du plan de rattrapage et de mise à niveau des bibliothèques, ceux-là étaient incontournables. On ne pouvait pas se dire : «Tiens, ça, c'est 200 000 \$, on le trouvera là.» Quand on parle en terme de plusieurs dizaines de millions de dollars, même si c'est étalé sur plusieurs années, dans ce cas-là il y a des évaluations qui ont été faites, elles sont un petit peu plus élevées que le 200 millions, mais on est dans cet ordre de grandeur et ça va s'étaler sur un certain nombre d'années.

860 C'est ça qui est le nœud. Dans les autres cas, il s'agit d'initiatives qui vont pouvoir se prendre progressivement au cours des prochaines années et qui ne sont pas dans beaucoup de cas des initiatives très coûteuses. Il y a des réaménagements de programmes qui vont se

865

faire. Il y a certaines dépenses en argent neuf, mais ce ne sont pas des sommes qui sont des freins incontournables à la réalisation des engagements, sinon l'engagement n'aurait pas fait partie de la politique.

870 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

D'accord. Monsieur Dériger et ensuite, on revient à vous, Monsieur Carrier.

875 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Pour poursuivre, Monsieur Choquet, dans la question des budgets, vous avez un plan, un contrat de ville qui a été établi - je pense qu'il n'est pas encore signé ce contrat-là - mais dans ce contrat, il y a certains engagements qui sont pris entre la Ville et le gouvernement. Quand on regarde au niveau par exemple plus de la culture dans son ensemble, incluant le patrimoine, on a 880 107 millions de prévu. Là-dessus, il y a un 41 millions pour les équipements culturels partagé à parts égales entre la Ville et le gouvernement et quand on regarde les projets, les projets d'équipements qui sont structurant, on pense par exemple au Planétarium de 33 millions, je pense, il y a aussi, je pense, le Quartier des spectacles qui est autour de 13 millions qui est prévu et même le boulevard St-Laurent, je pense autour de 13 millions, est-ce qu'on peut penser que le 885 contrat de ville à ce moment-là c'est un contrat essentiel pour réaliser vos projets ou si... c'est sûrement souhaitable, mais est-ce que c'est essentiel ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

890 En fait le contrat de ville, s'il n'a pas été signé jusqu'à maintenant, il y a des bonnes chances qu'il ne le soit jamais, mais, l'important pour nous compte tenu que ce n'est pas tout à fait le même genre de contrat qu'un contrat privé, l'important, c'est que l'état québécois en respecte le contenu.

895 Monsieur Zampino a eu l'occasion de faire savoir publiquement qu'il y avait certains éléments qui avaient été convenus avec le gouvernement qui n'étaient pas respectés, mais pour la partie qui nous concerne, notamment quand vous parlez des équipements culturels, ça fait référence à ce dont on parlait tantôt sur le forum des équipements culturels.

Alors dans ce cas-là, jusqu'à maintenant, c'est respecté, on va voir le prochain budget du 900 gouvernement du Québec. Mais normalement chacun des deux niveaux, la Ville et le gouvernement met chacun 5 millions par année, donc, 10 millions par année, 40 millions sur 4 ans dans le forum des équipements culturels. Au lieu de chercher l'argent à la pièce, ça permet de répondre à plusieurs demandes importantes qui ne sont pas une par une extrêmement coûteuse, évidemment on parle toujours d'équipements, donc, ça peut être des demandes de 500 000 \$, de 905 800 000 \$, de 2 millions, etc., mais ce n'est pas des équipements méga qui demandent des 50, des 100, des 200 millions.

En plus, ça facilite les discussions puisqu'à la même table, on a les deux intervenants principaux

et quand le gouvernement du Canada intervient, il intervient dans le cadre des travaux qui sont faits et donc, on ne démultiplie pas les efforts, puis on y va, on est le plus efficient possible.

910

Les autres chiffres que vous mentionnez, jusqu'à maintenant les choses semblent se dérouler correctement aussi. Mais tant qu'on parle d'investissements capitalisables, tant qu'on parle d'investissement de moyen terme, la Ville a bon an mal an un budget d'investissements de travaux capitalisés de l'ordre d'un peu plus que 350 millions de dollars. Évidemment l'essentiel de ça passe à des dépenses déjà prévues, mais c'est sûr que ne serait-ce que sur l'ampleur du montant, il y a toujours 2, 3, 4, 5% des projets qui pour une raison ou pour une autre retardent, donc, il y a toujours un peu de marge sur des projets culturels ou autres. Donc, ça nous laisse un petit peu d'espace aussi pour travailler.

915

Globalement, la difficulté, ce n'est pas lié à ça. C'est lié vraiment au fonctionnement. C'est le budget de fonctionnement qui lui est toujours extrêmement serré et les programmes d'appui à un certain nombre d'initiatives de la politique passent par les budgets de fonctionnement. Donc, la difficulté, elle est là et c'est pour ça que les questions de fiscalité dont on parlait tantôt sont aussi importantes parce que l'appel d'air, c'est là qu'il se trouve.

920

925

Même s'il n'y avait pas de changement dans la fiscalité montréalaise, en dépenses capitalisées, on réussirait, je pense, toujours à aller en chercher un peu, mais en budget de fonctionnement, c'est ce qui paye les salaires, les loyers, etc., là, c'est bien autre chose, c'est difficile.

930

Mme LOUISE ROY, présidente :

Monsieur Carrier.

935

M. ANDRÉ CARRIER :

Un autre aspect fort différent cette fois-ci, si vous permettez, qui a trait à la participation des citoyens. C'est très impressionnant de voir les données qui sont présentées pour illustrer la participation des citoyens en tant qu'utilisateurs des différents produits et services culturels, cependant quand on réfléchit un peu à ce qu'une telle politique suggère d'implication des citoyens aussi dans son élaboration et éventuellement dans son avancement, je pense entre autres à ce qui est proposé, le rendez-vous annuel du maire, il est aussi évoqué au niveau des arrondissements des mécanismes à mettre en place qui probablement existent déjà dans certains milieux, est-ce que ce serait possible d'avoir un peu plus de précisions sur ce qui est prévu pour stimuler cette participation des citoyens à l'aspect de la politique de la culture et non pas aux biens culturels ?

940

945

Un peu comme on peut le voir ce soir. C'est une manifestation, quand on regarde le déploiement qui est fait pour consulter les gens sur cette politique et la participation effective, il y a pour le moins un certain écart. Il y a des choses probablement qui sont prévues. Ce serait

950 intéressant d'entendre peut-être un peu plus de précisions là-dessus.

Mme LOUISE ROY, présidente :

955 Alors, comment vous allez mobiliser les citoyens autour de cette politique, non pas comme consommateurs, mais comme participants à la réalisation de la politique?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

960 Bien, il y a plusieurs éléments de réponse qu'on peut apporter. Le premier, c'est que l'offre de services culturels, elle se fait d'abord au niveau des arrondissements et la force de la nouvelle Ville de Montréal de travailler maintenant d'une façon décentralisée, c'est justement de pouvoir stimuler au niveau local, même pas seulement au niveau des arrondissements, mais au niveau des institutions elles-mêmes, la participation d'un plus grand nombre de citoyens pour la défense et pour la promotion de ce qu'ils ont déjà comme offres culturelles.

965 Je pense par exemple à des comités qui se créent, des amis de la bibliothèque, de telle bibliothèque. Si la Ville de Montréal qui est une ville de 1 800 000 était dirigée centralement, peut-être que les citoyens se diraient «Ah, il y a quelqu'un qui s'occupe de ça» etc., quand les bibliothèques relèvent des arrondissements et que le pouvoir décisionnel sur les bibliothèques ou sur les lieux de diffusion culturelle se fait au niveau local, on a accès plus facilement aux décideurs locaux. Si par exemple le budget affecté à la bibliothèque ou aux lieux de diffusion culturelle, si les élus ont l'idée tout à coup pour une raison de saine gestion de réduire ces budgets-là, bien, il y a plus de possibilité que les citoyens décident de s'en occuper quand ils ont accès directement aux décideurs au niveau local et qu'ils se sont donné des comités d'appui, des sociétés de

970

975 défense et de promotion de leurs institutions.

Nous, c'est un peu comme ça qu'on le voit. Si on se met dans la peau des citoyens, il est parfaitement compréhensible qu'une politique culturelle ne suscite pas, compte tenu de son côté inévitablement conceptuel et macro, ne suscite pas l'enthousiasme des masses populaires et que les gens préfèrent rester chez eux un soir comme ce soir.

980

Mais au-delà de ce processus-là, qui est un processus important, c'est au niveau de l'utilisation, de la défense de ces équipements-là et de la promotion de l'offre culturelle et artistique au niveau local, on pense que c'est à ce niveau-là d'abord que ça se produit.

985

Cela dit, au niveau corporatif, on pense également qu'il est important, et c'est pour ça qu'on parle d'un comité consultatif sur la culture, on pense également qu'en plus de la société civile qui s'est organisée en terme culturel au cours des dernières années, il est important que la Ville confie à un groupe de citoyens, qui vont faire ça à titre bénévole, le soin régulièrement d'examiner ce que la Ville fait, et si les gens qui s'occupent de la culture à la Ville, si le comité considère que le travail est fait correctement, bien, qu'ils nous appuient dans cette bataille

990

constante.

995 Les budgets, les gens sont très taxés, les gens sont souvent extrêmement pointilleux sur l'utilisation qu'on fait de chacun des dollars des taxes, c'est des bagarres à tous les ans pour maintenir des budgets et c'est normal que ce soit comme ça. Ce n'est pas du tout... ce n'est pas une plainte, c'est compréhensible que ce soit comme ça. C'est sûr que quand on se bat contre l'enlèvement de la neige, l'enlèvement des ordures, etc., etc., des éléments de nature loisir, de nature culture, etc., c'est des éléments qui sont moins aptes à être défendus que des services que 1000 les gens voient au quotidien quand il y a... que ce soit la production d'eau ou quoi que ce soit.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1005 Est-ce qu'on peut entendre un peu les gens des arrondissements, Monsieur ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Avec grand plaisir.

1010 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

1015 Moi, j'aimerais ça entendre quelques arrondissements se prononcer là-dessus. Es-ce que vous avez des craintes ou est-ce qu'il y aurait des conditions qui favoriseraient plus la mobilisation des citoyens autour de justement l'application de la politique culturelle ? Et là, on ne parle pas de mobiliser les citoyens comme consommateurs de culture. Est-ce qu'il y en a quelques-uns qui voudraient... des représentants des arrondissements qui voudraient s'avancer à la table, puis nous donner un peu votre point de vue là-dessus ? Il faut vous identifier, Madame, pour la sténotypie.

Mme LOUISE CAYER :

1020 Louise Cayer, l'arrondissement d'Outremont. Je suis chef de division, culture, bibliothèque et développement social. Je voudrais témoigner de la mobilisation des citoyens. À Outremont, depuis la fusion, c'est-à-dire depuis qu'on fait partie de la nouvelle ville, il s'est créé des commissions à la fois formées des élus et des citoyens dans les différents secteurs d'intervention de la ville, de l'arrondissement. Alors, en sécurité publique, en aménagement urbain et tout, et aussi en art et culture. 1025

1030 Alors, via cette commission qui est formée de citoyens et d'une élue et où les fonctionnaires assistent, il y a beaucoup de projets qui voient le jour, il y a beaucoup de sensibilisation qui est apportée et il y a des commentaires, parce que ces gens ont des antennes dans le milieu, qui sont transmis aux élus et qui sont évidemment relayés aux fonctionnaires pour

voir la faisabilité de certains projets ou de certaines orientations, je dirais. Ça va quand même plus loin que des projets ponctuels.

1035 Alors, c'est évident que dans les premières années, on s'est affairé beaucoup au Théâtre Outremont et, petit à petit, on traverse le secteur de la bibliothèque. Donc, vraiment, il y a une prise en charge et je pense que ça peut être intéressant si les citoyens sentent leur appartenance à leur arrondissement de pouvoir témoigner via ces commissions-là.

1040 Ce sont des structures qui sont quand même fermées, ce n'est pas des assemblées publiques où on invite les gens sur une base de débat, mais ce sont quand même des commissions où sont faits des échanges sur tous les sujets potentiels qui touchent les arts et la culture.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1045 Donc, si on regarde les engagements qui sont pris dans la politique culturelle par rapport entre autres à l'implantation de comités-conseil dans les arrondissements, pour vous, ça ne crée pas de problème en terme de mobilisation du moins ?

Mme LOUISE CAYER :

1050 C'est une question de continuité pour nous et ça vient confirmer le fait que finalement, on avait peut-être fait une démarche pertinente à ce niveau-là. Donc, c'est certain qu'on va l'ancrer davantage cette commission-là et elle a participé d'ailleurs, certains membres avaient participé déjà au travail d'élaboration auquel on avait été invité au niveau de la politique culturelle, parce
1055 qu'on avait quand même établi quelles devaient être les responsabilités-ville, les responsabilités-arrondissement il y a quand même un certain temps au début du processus et ces gens-là avaient participé à l'exercice.

1060 Là ce qui serait intéressant, c'est qu'à partir du moment où la politique va être adoptée, de voir comment en arrondissement on peut choisir d'adhérer à certains aspects, lesquels on priorise et avec lesquels on va de l'avant au niveau de projets, de programme d'aide ou autre.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1065 D'accord. Est-ce que parmi les arrondissements ici ce soir, il y en a qui ont des craintes en regard de la question qui a été soulevée par monsieur Carrier, en terme de mobilisation du public? Et si oui, c'est sûr que vous pouvez avoir tous et toutes des expériences positives, mais il est possible que vous ayez des craintes aussi, et ça peu être intéressant de les entendre
1070 identifiées dans le cadre de cette consultation parce que ça donne l'occasion éventuellement de s'en préoccuper un peu plus tard. Ou si tout va bien en terme de mobilisation de citoyens ? Ça a l'air d'être le bonheur. Madame Gold ?

Mme JUDY GOLD :

1075 Dans le même sens de la question de monsieur : Comment faire pour que les citoyens se sentent interpellés par la politique ? Nous comprenons du projet de politique que pour réussir à

faire de Montréal une métropole culturelle, il doit devenir une priorité pour les élus municipaux, pour l'administration et pour les citoyens.

1080 Là, dans le projet de politique, les jeunes et les communautés culturelles sont priorisés, c'est explicite dans le projet de politique. Il y a de larges secteurs de la population qui sous-utilisent la culture, on a abordé cette question hier soir, par exemple, les citoyens sous-scolarisés, les personnes du troisième âge et d'autres.

1085 Ne devraient-ils pas faire l'objet d'un effort particulier des démarches proactives et que ces démarches soient reflétées dans la politique ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

L'objet de démarches particulières pour qu'elles s'intéressent...

1090 **Mme JUDY GOLD :**

Oui, pour plus que juste les jeunes et les communautés culturelles. Parce que les politiques nous laissent croire que pour qu'on voit sa réussite, ça prend la participation de toute la population.

1095

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1100 Oui. En fait, je vais reprendre certains éléments, rapidement certains éléments dont on s'est parlé un peu hier. Pour nous, le fait de mentionner dans la proposition de politique qu'il doit y avoir une priorité, en tout cas, il y a une priorité comme vous dites explicite à un certain nombre d'endroits en ce qui concerne les jeunes et ça inclut les jeunes des communautés ethnoculturelles, ça, c'est une chose et c'est un objectif large et à court et à moyen terme.

1105 C'est une autre chose par exemple au niveau des arrondissements - et ce serait intéressant effectivement d'entendre nos collègues aussi là-dessus - c'est une autre chose d'avoir à gérer au quotidien une offre culturelle dans un arrondissement, puisque la mission culturelle de base de la municipalité et des arrondissements, c'est l'accessibilité de la culture pour l'ensemble des citoyens.

1110 Donc, on peut prendre un certain nombre d'initiatives ou faire la promotion auprès de certaines catégories de la clientèle d'une façon, je dirais, un petit peu plus intensive, mais en partant, l'offre culturelle, qu'elle soit locale ou qu'elle soit métropolitaine, elle s'adresse à tous. Il ne s'agit pas de faire quelque forme de... je ne dirai pas de ségrégation, mais de distinction. Il s'agit plutôt d'essayer d'attirer, en tout cas pour nous, en mettant un accent plus grand, particulièrement
1115 on s'est dit qu'il fallait mettre l'accent sur les jeunes pour des raisons qui nous

1120 semblaient évidentes, c'est-à-dire qu'il est plus difficile d'attirer dans les lieux de diffusions culturelles, même avec des campagnes intensives, des personnes par exemple qui n'y ont jamais mis les pieds. Mieux vaut essayer dès maintenant de donner l'habitude à nos concitoyens au plus jeune âge possible de mettre les pieds dans une bibliothèque, dans une salle d'exposition, dans un lieu de diffusion, dans une salle de spectacle, etc.

1125 Donc, c'était davantage une question d'accent. Mais je pense que nos collègues qui gèrent l'offre culturelle dans leur arrondissement, tout en ayant certaines priorités qui peuvent ne pas être celle-là, tout dépendant, il y a des arrondissements où il y a beaucoup plus de jeunes, il y en a d'autres dont la population est plus vieillissante, donc, chacun a ses priorités au niveau local. Ce qu'on suggère là-dedans, c'est une priorité globale tendancielle si on peut dire à court et à moyen terme, mais ça n'entre pas en contradiction selon nous avec le fait qu'un arrondissement mette ses priorités ailleurs ou s'ajoute des clientèles qu'il veut rejoindre de façon spécifique.

1130 En tout cas, c'est un peu comme ça que je le vois. Et comme nous vieillissons tous, c'est sûr que le groupe des personnes âgées va devenir un groupe de plus en plus important dans la société. Il va avoir du temps disponible. Il va certainement falloir réfléchir aussi aux façons de le communiquer avec eux.

1135 Mais on pense quand même malgré tout que, compte tenu justement de la courbe démographique qui est difficile, il va falloir de plus en plus, c'est ce qu'on dit quelque part dans le document, on ne pourra pas se permettre le luxe de perdre le moindre jeune citoyen dans les années à venir parce qu'ils sont moins nombreux ; ce n'est pas une façon de dire qu'on pouvait plus se le permettre dans le passé, mais on peut encore moins se le permettre à l'avenir et c'est pour ça qu'on y voit une priorité.

1140 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

D'accord. Madame Labory.

1145 **Mme LOUISE GUILLEMETTE LABORY :**

1150 Oui, je voudrais simplement compléter en mentionnant qu'il faut aussi prendre en compte la réalité actuelle. Si on prend les communautés ethnoculturelles, dans nos bibliothèques à l'heure actuelle, on a qu 1.5% des collections qui sont en langue autre que le français et l'anglais, ce qui est très peu pour une ville qui compte entre 30% et 40% de ses citoyens qui sont allophones.

Donc, il y a un constat, il y a un rattrapage à faire à cet égard-là. Du côté de la jeunesse aussi, le constat n'est pas très reluisant parce qu'il y a encore une minorité de bibliothèques qui ont du personnel spécialisé qui travaille avec la clientèle jeunesse.

1155 La plupart des gens qui sont là travaillent avec la clientèle ordinaire qui est composée de

jeunes adultes, adultes et personnes âgées, mais on constate qu'effectivement, il y a des lacunes et ces lacunes-là sont reflétées aussi dans les chiffres au niveau du décrochage scolaire, au niveau de l'alphabétisation. Il y a énormément de travail à faire à cet égard-là. Les bibliothèques lorsqu'elles sont bien équipées peuvent contribuer de façon extraordinaire à diminuer, sinon le rêve, ce serait d'anéantir ces fléaux-là, mais enfin, on peut contribuer à les diminuer de beaucoup.

1160

Mme LOUISE ROY, présidente :

Monsieur Dériger.

1165

M. LOUIS DÉRIGER :

Vous avez parlé, Monsieur Choquet, au niveau de la consultation de la participation de la population à des comités. Ce que j'ai pu comprendre, c'est que les comités en question, c'est des comités qui vont se faire à l'échelle des arrondissements. C'est un peu, je pense, ce que le Sommet de Montréal avait souligné dans ses mesures, de mettre des comités consultatifs à ce niveau-là. Donc, eux, ces comités vont pouvoir définir des projets, des orientations en fonction des grandes orientations de la Ville.

1170

Maintenant, à l'échelle de la Ville, est-ce qu'il existe un mécanisme de concertation pour justement définir des projets d'envergure ou des projets structurants comme par exemple les pôles ? Est-ce que ça, ça existe ? Sinon, est-ce que c'est quelque chose qui est prévue dans la politique ou qui devrait être prévu ?

1175

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Ce qui existe, vous parlez de ?

1180

M. LOUIS DÉRIGER :

Par exemple, ce que j'ai pu comprendre jusqu'à maintenant, c'est qu'on a des comités consultatifs à l'échelle des arrondissements, on a le rendez-vous du maire pour le suivi des projets, mais au niveau de la ville-centre, est-ce qu'il existe un mécanisme, ou en tout s'il va y en avoir un éventuellement, pour des projets plus structurants, exemple les pôles, Quartier des spectacles ? Est-ce qu'il va y avoir au moins une tribune pour que les gens puissent discuter de ces projets-là d'une façon plus...

1185

1190

Mme LOUISE ROY, présidente :

Contribuer à leur élaboration.

1195

M. LOUIS DÉRIGER :

Voilà.

1200 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

1205 En fait, il n'existe pas actuellement de conseil consultatif en culture, c'est un engagement de la politique d'en créer un à l'échelle de la Ville comme telle. Comme j'avais commencé à le dire tantôt, on le voit à la fois comme un lieu où les politiques de la Ville vont pouvoir être étudiées d'une part, et, de façon complémentaire, un lieu additionnel qui va pouvoir plaider auprès des élus l'importance de la culture. Ça va jouer dans les deux sens.

1210 Cela dit, il y a certainement à l'occasion de projets majeurs ou à l'occasion d'initiatives spécifiques comme dans le cas des pôles, certainement des choses qui vont devoir être faites. Dans notre esprit, de toute façon, le type de personne que la Ville va nommer, peu importe qui, mais le profil de ces personnes-là, c'est-à-dire des gens qui ont déjà une certaine expérience, une certaine connaissance en matière culturelle et qui acceptent de le faire bénévolement, leur rémunération dans ce cas-là, c'est qu'il se passe quelque chose. Dans ce sens-là, moi, je pense que si un conseil consultatif est créé à l'échelle de la Ville, ces gens-là vont vouloir pas seulement siéger deux fois par année avec un ordre du jour fait d'avance ; ils vont dire : Si on se mêle de ça, on va vouloir entendre parler de tel projet, on va vouloir être vraiment actif et puis faire des choses.

1220 Donc, là-dessus, il y a certainement un potentiel important. L'autre élément qu'il faut mentionner, qui est important aussi, c'est qu'il existe une commission du conseil municipal qui étudie les questions notamment liées à la culture et au loisir de façon spécifique, les élus municipaux qui sont là-dedans sont également une force importante auprès de leur collègue en plus du fait que le maire et ses collègues du comité exécutif se préoccupent de ces questions, c'est important que dans l'ensemble des élus, qu'il y ait un groupe qui soit aussi, un peu comme le conseil consultatif qui à la fois examine les choses qui se font et à la fois puisse plaider pour le maintien et le développement de ces budgets-là.

1225 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

Une petite additionnelle.

1230

M. LOUIS DÉRIGER :

1235 Pour compléter. Est-ce que ces comités-là, en fait, les comités dans la politique, c'est une chose que vous voulez mettre en place, mais actuellement, il y a des projets qui débutent déjà. Par exemple, le Planétarium, par exemple, la mise en valeur du boulevard St-Laurent, le Quartier des spectacles. Est-ce qu'actuellement il y a déjà des mécanismes qui sont déjà mis en

place pour ça ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1240

Oui. C'est important de mentionner que dans le cas du Quartier des spectacles qui est un projet important, qui est un projet majeur, le Quartier des spectacles n'est pas développé seulement dans les officines des urbanismes de la Ville.

1245

Il y a un organisme qui s'appelle Le partenariat du Quartier des spectacles qui est financé par la Ville, mais qui fait que autour d'une même table, on retrouve l'ensemble des partenaires du Quartier des spectacles. Ça, ce n'est pas seulement des propriétaires de salles de spectacle ou de la Place des Arts, l'Université du Québec est là-dedans, les commerçants sont là-dedans, il y a un travailleur de rue qui est là-dedans, il y a des gens qui s'occupent des personnes en difficulté dans ce coin-là et puis évidemment les fonctionnaires sont là aussi.

1250

Donc, ça vise à ce que ce projet-là se développe en s'assurant du maximum d'harmonisation et de concertation entre l'ensemble des intervenants et que personne ne soit laissé pour compte. Il y a des galeries d'art aussi, des galeries d'art contemporain qui sont dans le quartier qui sont menacées d'éviction à cause du boom immobilier, ils sont là également.

1255

Donc, tout le monde a l'occasion dans des réunions régulières de pouvoir faire part des difficultés ou des projets qui sont sur la table et tout le monde a accès aux mêmes informations.

1260

Mme LOUISE ROY, présidente :

Très intéressant.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1265

C'est une nouvelle façon de travailler, ça ne s'est jamais fait avant.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1270

Merci beaucoup. Si vous voulez revenir poser des questions, n'hésitez pas, vous allez voir nos gens à la table.

Monsieur Guy Landry. J'appelle maintenant monsieur Guy Landry.

1275

Pendant que monsieur Landry s'avance, Monsieur Choquet, pourriez-vous nous donner un exemple de fiscalité liée au développement ? Tantôt vous avez dit : «On ne peut réussir à financer les projets de la Ville uniquement avec un système fiscal qui date et qu'on pourrait envisager éventuellement d'autres incitatifs fiscaux liés au développement.»

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1280 Oui.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1285 C'est quoi ça ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1290 En clair, c'est par exemple un pourcentage sur la taxe de vente. Jusque dans les années 80, mêmes jusque début 90, il existait une telle chose que la taxe d'amusement à Montréal.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1295 Oui.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1300 Le législateur n'aimait pas beaucoup que quelqu'un d'autre que lui ait accès à ce genre de taxe et finalement à la suite de toute une série d'étapes dont on va se passer pour ce soir, mais dont on se souvient, cette taxe est disparue soi disant que c'était nocif pour le consommateur parce que le billet de cinéma coûtait l'abominable somme de 5 \$ et ça faisait qu'il coûtait 5,50 \$. Quand on voit que ça coûte 13 \$ aujourd'hui sans taxe d'amusement, on se dit que l'argent a dû aller ailleurs.

1305 Mais ce 10% sur les billets de salles de spectacle faisait que la Ville avait une petite réserve et que quand on voulait baisser les budgets, on disait : «Faites attention, vous avez de l'argent qui ne vient pas des taxes foncières et qui permet de faire du développement.»

1310 Si les grandes villes, et monsieur Martin en a parlé, monsieur Charest en avait fait un engagement électoral, si les grandes municipalités tout au moins avaient accès même à une fraction de 1% sur la taxe de vente, ça veut dire que... Prenons un cas d'un festival qui attire beaucoup de gens à Montréal, donc, des nuitées, des chambres d'hôtel, des repas, etc., la Ville est comme un organisme qui recevrait pour le party et dont la job est de faire le ménage après. On vient sur notre territoire, on fait la fête, etc. À la fin du party, le gouvernement du Québec encaisse les bénéfices par sa taxe de vente, le gouvernement du Canada encaisse les bénéfices par la TPS et puis la Ville, elle...

Mme LOUISE ROY, présidente :

1315 Fait le ménage.

1320 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

...paie les frais, fait le ménage. Ce serait pas une mauvaise idée que compte tenu de l'importance de la Ville et du fait que c'est une ville festive et tout qu'on ait accès à des petites fractions de ces sommes-là ; les gouvernements ont dit qu'ils étaient d'accord, mais on n'a pas encore vu la couleur de cet argent-là, ce qui fait que quand on a des projets de développement sur la table, la Ville et nos administrateurs, nos élus sont encouragés à aller de l'avant parce qu'ils disent : «On travaille pour nous aussi et non pas seulement pour les gouvernements.»

1330 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

D'accord. Bonsoir, Monsieur Landry.

M. GUY LANDRY :

1335 Bonsoir, Madame.

Mme LOUISE ROY, présidente :

On vous écoute.

1340

M. GUY LANDRY :

Alors, Guy Landry, Société du patrimoine d'expression du Québec. Dans la présentation qui nous a été faite, d'une part on a parlé de la politique du développement culturel et on a fait quelques mentions à la politique du patrimoine, quelques mentions.

1345

Dans la politique du patrimoine, d'une part, on touche à un concept global du patrimoine, on donne des pistes aussi de solution. Comme exemple, la Ville doit être exemplaire dans la conservation de ses bâtiments, en particulier ceux qui sont patrimoniaux, et entre autres, on parle aussi de lieux pour le patrimoine immatériel.

1350

Si je regarde, et je n'irai pas plus loin, juste pour tenter de faire le lien entre les deux, si on regarde la politique du développement culturel, on se rend compte qu'à peu près à deux ou trois endroits, les deux politiques se rejoignent. Il y a entre autres le réseau en patrimoine qu'il est recommandé de soutenir, il y a les musées qui sont vraiment un aspect patrimonial et on a aussi mentionné des pôles culturels dans les arrondissements où il y a des bâtiments patrimoniaux, il pourrait y avoir des regroupements.

1355

Ma question à ce moment ici dans une première... parce que j'essaie de comprendre un peu et me faire une idée sur ces deux politiques et qu'est-ce qui va se passer avec deux politiques qui ne sont pas nécessairement en harmonie, qui ne sont pas nécessairement

1360

arrimées et qu'il y a un certain nombre de différences. Alors, j'aimerais savoir un peu dans la politique culturelle comment on voit des formes de liens qui vont s'établir entre les deux politiques ?

1365

Mme LOUISE ROY, présidente :

Monsieur Choquet.

1370

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

Excellente question évidemment. Si la Ville n'avait pas décidé de se donner une politique en patrimoine, il est certain que le patrimoine aurait fait l'objet certainement d'un chapitre ou d'une section importante du document dont vous avez pris connaissance.

1375

Il est arrivé, et pour nous c'est une excellente nouvelle, que la Ville ait décidé de se donner une politique claire et distincte en matière de patrimoine, mais évidemment, le patrimoine au sens large, ça fait partie de la culture et il y a inévitablement des questions d'arrimage qui doivent se discuter.

1380

On en a parlé avec nos collègues qui s'occupent notamment du patrimoine immobilier, on en a parlé beaucoup avec madame Letocha également du Conseil du patrimoine et on a convenu de nommer cette difficulté-là et de ne pas, sauf dans les cas très précis et très juste que vous mentionnez, de ne pas revenir sur l'ensemble des éléments parce que au-delà d'identifier un certain nombre de choses, après ça, on ne sait plus où s'arrêter et si on commence vraiment à s'occuper de patrimoine dans cette politique-là, on risque de se retrouver à en avoir trop dit et de créer des insatisfactions. «Pourquoi vous avez dit telle chose ? Pourquoi vous n'avez pas parlé de telle autre ?» Etc.

1385

1390

Donc, on s'est attaché à la question de la diffusion via le Réseau Patrimoine Montréal comme étant un élément qui nous apparaissait un peu symbolique d'une nouvelle façon de faire les choses qui sans se mêler de la régie interne des organismes participe ou accompagne une sorte de mise en commun au profit des citoyens de la diffusion de l'information en matière de patrimoine.

1395

La question des musées, c'est évidemment les éléments-clés en matière de conservation, mais dans une métropole culturelle, ça dépasse cette dimension de conservation : c'est l'éducation des citoyens, c'est également les équipements qui ont une valeur dans certains cas d'attraction touristique locale ou plus large qui est importante, etc., puis la question des pôles culturels, comme ils ne sont pas encore vraiment définis, comme l'objectif est d'en arriver finalement à une typologie claire pour tout le monde, c'est un élément qui touche à la fois le patrimoine et qui touche bien d'autres choses.

1400

1405 Donc, finalement, c'est des choix qui peuvent apparaître arbitraire. Dans ce sens-là, on est prêt à se faire dire qu'on aurait dû parler aussi de ceci ou de cela, mais il nous est apparu que c'était à peu près le point d'équilibre entre en parler vraiment et pas en parler du tout.

Mais c'est un choix évidemment qui est éditorial et qui est sujet à des opinions divergentes. Il n'y a pas de difficulté avec ça.

1410 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

Est-ce que ça répond à votre question ?

M. PAUL LANGLOIS :

1415 Excusez. Ceci dit, effectivement il y avait cette balance et cet équilibre avec la politique du patrimoine, mais même au niveau du patrimoine vivant, au niveau du patrimoine d'expression, il y a quand même des engagements au niveau... comme je prends l'engagement 32, qui parle de soutenir des événements culturels mettant en valeur la diversité ethnoculturelle et le patrimoine vivant de chacune de ces communautés.

1420 Donc, à ce titre-là, comme Jean-Robert disait, c'est lié dans la politique culturelle et dans la diffusion du patrimoine et il y a quand même certains éléments qui sont là et qui sont pris en considération.

1425 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

Oui, allez-y.

1430 **M. GUY LANDRY :**

Ma deuxième question va peut-être aller un peu plus loin dans ces aspects-là d'une certaine façon. Vous avez dit qu'une des faiblesses de la réalité de Montréal, j'ai pris ici, et c'est dans le texte, «*l'intégration insuffisante des communautés culturelles*», c'est une affirmation que vous faites et vous allez voir comment je touche un peu à ce problème-là.

1435 D'abord, comme vous l'avez dit, Madame, il y a entre 30% à 40% de notre population à Montréal qui est rendue maintenant... qui représente des communautés culturelles. Ce qui veut dire un changement de mentalité qu'on doit faire, changement de mentalité qui n'est pas fait à Montréal actuellement.

1440 Une des caractéristiques qu'on retrouve au niveau des communautés culturelles et que je trouve un peu... en tout cas qui pose un certain nom, les communautés qui sont ici recherchent leur identité culturelle. Ils cherchent à s'affirmer, à affirmer leur identité. C'est ce qu'ils font au départ et qu'ils vont faire pendant plusieurs années jusqu'à temps où ils vont

1445 décider qu'ils conservent ou qu'ils ne conservent pas. Ça, c'est tout un aspect de la richesse de Montréal.

Aspect de la richesse, comme exemple, je peux vous donner comme exemple, il y a 300 groupes de danse qui font, qui conservent leurs traditions. Sur la place publique, il y a plus de 400 événements qui sont organisés par les communautés culturelles, des petits festivals un peu partout et des plus grands. Pour donner que quelques exemples.

On sait qu'au départ la culture dominante à Montréal, c'est la culture européenne et quand je dis ça, c'est clair que je fais une affirmation, mais on pourrait regarder... je vais vous donner quelques exemples, les orchestres, ce qu'ils vont jouer, les orchestres symphoniques, tout ça, vont jouer de la musique qui vient d'Europe ; ils vont jouer des grands auteurs européens, ils ne joueront pas les grands auteurs chinois ou les grands auteurs thaïlandais ou bien... Ils vont s'en tenir à une culture européenne, qui est ce qu'on appelle la grande culture qui est véhiculée à travers nos grandes institutions culturelles.

1460 Alors, ma question face à ça, c'est que d'une part, il y a une recherche d'identité et que si on veut conserver cette richesse-là, et le patrimoine dit très très clairement dans sa politique que, bon, il faut tout faire pour conserver cette richesse qui est apportée par les communautés culturelles et en même temps, vous dites qu'il n'y a pas assez d'intégration.

1465 Alors, comment vous faites cette balance entre les identités et l'intégration ? Et comment vous allez donner autant de moyens pour conserver l'identité et que vous allez en donner pour faire de l'intégration ?

Mme LOUISE ROY, présidente :

1470 Mon cher Monsieur, vos questions sont fort intéressantes et formulées très clairement. Monsieur Choquet.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1475 La Ville poursuit des objectifs qui sont à la fois de l'ordre du multiculturalisme et de l'interculturalisme. Il y a à la fois une préoccupation effectivement comme vous dites de recherche des... de recherche ou de maintien probablement, c'est plus clair comme ça, des identités des communautés qui viennent d'un peu partout dans le monde et il y a à la fois, à la fois pour ces personnes ou ces communautés et également pour la Ville, un intérêt à bien connaître la société d'accueil et pas nécessairement à s'y intégrer au sens de s'y fondre ou de disparaître comme entité, mais en tout cas certainement d'améliorer ses rapports avec la société qui est déjà là, et ce n'est pas simplement la société francophone de souche, c'est les personnes qui sont déjà là. On est toujours l'immigrant de quelqu'un, je pense qu'on pourrait le dire comme ça. Il y a toujours des nouvelles personnes qui arrivent et des gens qui sont ici depuis 10 ans qui avaient l'air bien jeunes, mais tout à coup qui sont... Bon.

1490 Alors, c'est un processus qui est continu, qui est constant. La réponse entre ces deux pôles ou ces deux éléments, ou l'équilibre, n'est pas vraiment trouvé. À la fois la Ville appuie déjà de toutes sortes de façons, elle le fait beaucoup moins que les gouvernements, mais elle le fait quand même, et pas seulement par de l'argent, par l'utilisation de la voie publique, du domaine public, etc., des manifestations culturelles des communautés ethnoculturelles visant à célébrer leur propre identité et à la partager avec les concitoyens montréalais.

1495 Mais, en même temps, la Ville a un intérêt évident à ce que la société montréalaise continue à vivre en harmonie et pour ça, ne pas seulement valoriser l'identité de chacun, mais valoriser également la recherche d'une sorte d'identité collective, puis appelons-la montréalaise pour ne pas avoir à l'appeler québécoise ou canadienne, mais en fait, c'est montréalaise, québécoise et canadienne tout ensemble avec toutes les tensions et les points intéressants qui sont liés au fait de vivre ici.

1500 La réponse, donc, le point d'équilibre est continuellement en mouvement. À la page 38 de notre document, on fait un peu référence à cette situation-là. On a fait le choix notamment d'inscrire une citation qui nous apparaissait vraiment intéressante, de Charles Landry, qui explique comment les sociétés urbaines doivent évoluer du multiculturalisme vers l'inter culturalisme. Il ne s'agit pas d'éliminer l'un au profit de l'autre, mais d'aller de plus en plus vers une culture urbaine qui favorise les échanges plutôt que de favoriser seulement la mise en valeur des identités particulières.

1510 C'est autour de ça qu'on pense qu'il faut travailler et on fait appel notamment dans le cadre de la consultation à une sorte d'appel d'idées pour nourrir cette réflexion et l'asseoir sur des fondements qui soient partagés, qui soient larges.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1515 Est-ce qu'il faut comprendre de votre intervention, Monsieur Choquet, qu'en terme de partage des moyens disponibles, ça veut dire que la politique encourage, effectivement vous l'avez dit, l'expression des identités, mais elle privilégierait des initiatives de maillage, de mixité, de dialogue interculturel et donc, en terme de répartition des moyens, il y a cette distinction à faire entre un certain encouragement, mais une priorité qui serait mis plutôt vers les activités de contact, de maillage, de mixité ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1525 En fait, je pense qu'on pourrait le dire comme ça. C'est plus difficile pour une personne qui arrive ici, ou qui arrive n'importe où, qui n'est pas chez elle, qui n'est pas son lieu d'origine, c'est plus difficile pour elle d'entrer en contact dans un contexte de maillage avec ses concitoyens que de se retrouver. Pour moi, c'est parfaitement logique qu'une personne qui arrive du Pakistan par exemple, qui arrive à Montréal, donc, dans une société complètement

différente, recherche d'abord d'autres personnes qui viennent du même coin de pays.

1530

On connaît nos concitoyens Italiens qui ne se regroupent pas seulement en terme d'Italiens, mais en terme de région et de sous-région et ça dure très longtemps. Ce réflexe-là est parfaitement compréhensible et normal.

1535

Nous, ce qu'on se dit, c'est que comme société montréalaise, on doit aussi, il ne s'agit pas de ne pas être d'accord avec ça, on doit aussi favoriser l'ouverture des uns et des autres, c'est-à-dire s'assurer que nos concitoyens montréalais maintiennent constamment et même développent une attitude d'ouverture, mais aussi que les nouveaux arrivants ont des occasions pour fraterniser, pour échanger avec les concitoyens de la société d'accueil. Et c'est cet équilibre qu'il faut rechercher constamment et qui est difficile.

1540

Mme LOUISE ROY, présidente :

Madame Gold.

1545

Mme JUDY GOLD :

Monsieur, je vais essayer de poser des questions qui vont dans le même sens que votre question. Est-ce que la Ville travaille à ce que l'apport culturel de ses communautés soit plus visible dans l'offre de patrimoine ?

1550

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

C'est-à-dire... attendez une seconde, je ne suis pas sûr de bien comprendre.

1555

Mme LOUISE ROY, présidente :

Voulez-vous donner un exemple ?

1560

Mme JUDY GOLD :

Je pense que monsieur a donné quelques exemples. Vous pouvez répéter votre...

1565

M. GUY LANDRY :

On pourrait vous donner comme exemple la réunion que fait le Conseil des arts avec les gens, les artistes des communautés culturelles où les gens qui étaient en place ont dit : «Il n'est pas question qu'on donne plus de place aux gens, aux artistes des communautés culturelles parce que nous autres, on n'en a pas assez d'argent pour pouvoir exister. Donc, attendez vous autres qu'on soit bien établi...» Mais ce n'est pas tout à fait...

1570 **M. PAUL LANGLOIS :**

Ce n'est pas ce que le Conseil dit.

1575 **M. GUY LANDRY :**

Je caricature. Ce n'est pas dit comme ça, mais c'est un résumé de dire qu'il y a une problématique qui est là, et je pense que c'était sa question qui disait...

1580 **M. PAUL LANGLOIS :**

1585 Vous faites référence à cette rencontre du Conseil des arts. Il y a cette double problématique, c'est-à-dire de reconnaître, de valoriser les cultures autres et le patrimoine culturel des différents arrivants qu'ils viennent de la société pakistanaise ou autres. Et il y a aussi la volonté, et c'est là où à cette rencontre du Conseil des arts qui se poursuit maintenant par une délégation, il y a cette volonté aussi des artistes qui viennent d'ailleurs de vouloir aussi, pas créer un nouveau ghetto d'artistes ethnoculturels, mais de s'intégrer à l'ensemble de ce qu'on appelle parfois le *main stream*, c'est-à-dire à l'ensemble du développement et des activités culturelles qu'il y a à Montréal, que ce soit à travers un réseau culturel montréalais ou que ce soit à travers les organismes en danse, en musique et autres.

1590

1595 Alors, les artistes des communautés culturelles veulent, souhaitent pouvoir travailler et avoir ces maillages et cette intégration avec les artistes des autres cultures. Ce n'est pas non plus... et la force et la richesse de Montréal, c'est que ça donne lieu à des nouvelles démarches artistiques, à des nouvelles approches et ce n'est pas simplement un artiste chinois qui travaille avec un québécois, mais c'est un artiste chinois qui travaille avec un artiste qui vient d'Amérique du Sud. C'est cette fusion qui fait en sorte qu'on a une richesse ici au niveau artistique qui déjà marque cette intégration et ce travail en commun de différents groupes artistiques.

1600 Pour moi, il y a une différence entre ça, qui est supporté, qui est un peu, comme disait Jean-Robert, qui est une volonté d'intégration, d'inclusion, et il y a la volonté aussi de reconnaître et de mettre en valeur le patrimoine ethnoculturel plus traditionnel.

Mme JUDY GOLD :

1605 Si je peux donner un autre exemple de la visibilité de l'apport des communautés culturelles, prenons l'exemple d'art public. Est-ce que la ville-centre travaille par exemple pour que l'apport des communautés culturelles soit plus visible dans le domaine de l'art public?

1610 Par exemple, on voit dans l'art public les caractéristiques de la société montréalaise, que la communauté haïtienne soit vue dans l'art public, que la communauté chinoise soit vue dans l'art public.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1615 En fait, je vais répondre à votre question sur l'art public en faisant un lien avec la question qui a été soulevée tantôt par monsieur Landry et le dossier du Conseil des arts.

1620 Je n'ai pas assisté à la rencontre de mars dernier, mais j'ai compris qu'une des difficultés, au-delà du fait que c'est vrai qu'il y a trop peu d'argent pour l'ensemble des artistes et ça, ça crée inévitablement comme n'importe quel phénomène économique de rareté, des fois ça fait monter un petit peu le niveau d'agressivité, mais l'autre élément qui a fait monter le niveau d'agressivité de certaines personnes, à tort ou à raison, c'était que dans le milieu culturel, encore là à tort ou à raison, les gens considèrent qu'ils ont déjà... qu'ils sont, je dirais, depuis longtemps, qu'ils ont intégré des gens de toutes sortes d'origines et qu'ils ne les considèrent plus comme des artistes des communautés ethnoculturelles.

1625 Est-ce que, par exemple, Wajdi Mouawad est un artiste des communautés ethnoculturelles ou est-ce que c'est un montréalais qui est de telle origine et qui fait telle chose ? Je ne veux pas trancher ce débat-là parce que c'est un débat qui est difficile à trancher, mais...

1630 Et je reviens à votre question sur l'art public. Il y a deux éléments dont on peut parler en matière d'art public. On peut parler, je dirais, de monuments ou de sculptures de type des bustes pour faire valoir que telle personne a vécu à Montréal et puis serait d'origine haïtienne ou d'origine ceci ou d'origine cela, puis l'autre élément en art public, c'est l'art public contemporain, donc, des créations qui sont la plupart du temps abstraites et dont le créateur est d'une origine X, Y ou Z.

1635 Ce n'est pas tout à fait la même chose. Par exemple, on a inauguré il y a quelques mois le buste d'un artiste roumain qui a vécu à la fin du 19^e siècle et dont le buste est maintenant installé dans une nouvelle petite place publique qui s'appelle La Place de la Roumanie dans la partie ouest du Plateau Mont-Royal, entre St-Urbain et St-Laurent. Cette sculpture-là si on peut dire, ou ce buste-là, représente de façon figurative un artiste d'une communauté ethnoculturelle, même si cette personne-là n'était pas montréalaise, elle était roumaine, mais c'est un symbole un peu de la présence roumaine à Montréal.

1645 Si votre question porte sur ce genre de choses-là, c'est certain qu'inévitablement cette tendance va se développer. Nous, là-dessus, on a des réactions, je dirais, chaud-froid un peu. On n'est pas certain que le développement de l'art public à Montréal devrait se faire essentiellement par des bustes. On pense que ça devrait davantage se faire par de la véritable création. Cette création-là peut être faite par un artiste d'origine haïtienne, roumaine ou sud-asiatique ou sud-africaine ou etc. Mais est-ce qu'il va représenter le portrait d'une personne ou s'il va représenter ce qu'il apporte, ce que cette personne-là apporte avec sa culture à elle, plus sa présence dans la société d'accueil ?

1650 C'est des questions qui ne sont pas faciles à trancher et on ne pense pas que c'est

nécessaire de les trancher non plus : ça fait partie du paysage dans lequel on vit.

1655 Mais il est clair qu'on a déjà... si on se promène à Montréal, on voit déjà des plaques ou des bustes d'un certain nombre de personnages qui font partie de l'histoire de Montréal, du Québec ou du Canada. De plus en plus, sûrement qu'on va également trouver des bustes ou des monuments qui font appel à d'autres réalités plus larges qui font partie du nouveau Montréal.

1660 On veut simplement, nous, faire valoir que c'est une tendance qui est compréhensible, qu'on va appuyer, mais qu'on ne va pas nécessairement encourager. On veut davantage rendre l'art public le plus contemporain possible et l'ouvrir au maximum d'artistes de toute origine.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1665 Ça va, Monsieur Landry ?

M. GUY LANDRY :

1670 Ça va.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1675 J'espère qu'on entendra un mémoire de votre part peut-être en troisième partie ou que vous reviendrez peut-être aux ateliers thématiques.

M. GUY LANDRY :

1680 Certainement.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1685 Merci. J'invite monsieur Stéphane Vigneault à s'approcher. Pendant que monsieur Vigneault approche, je passe la parole à monsieur Dériger.

M. LOUIS DÉRIGER :

1690 Monsieur Choquet, une question dans l'art public. Est-ce que vous considérez par exemple la porte d'entrée dans le quartier chinois, est-ce que vous considérez dans votre définition d'art public que c'est de l'art public ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1695 C'est sûr que ce n'est pas classé comme tel. Si vous me demandez une opinion personnelle, franchement je vous demanderais un petit 5 minutes pour y penser. Je ne sais pas

quoi répondre.

M. LOUIS DÉRIGER :

1700 En soi, c'est un symbole d'identification d'un quartier...

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1705 C'est un élément patrimonial en tout cas, c'est-à-dire du patrimoine de la culture chinoise qui permet aux Montréalais d'avoir une petite impression, un petit échantillon de la culture traditionnelle chinoise. Au-delà de ça, non, comme Paul dit, ce n'est pas considéré, ce n'est pas classé comme de l'art public, mais chacun peut le voir comme il veut.

M. LOUIS DÉRIGER :

1710 Mais en terme d'élément d'identification, c'en est sûrement un ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1715 Oui, sûrement.

M. LOUIS DÉRIGER :

1720 Est-ce que dans votre politique quand vous pensez par exemple à harmoniser l'affichage, à harmoniser le design, est-ce que vous allez laisser une marge, une flexibilité aux arrondissements ou à certains quartiers d'avoir une marque distinctive par rapport aux critères que vous allez établir ?

Mme LOUISE ROY, présidente :

1725 Ça, c'est intéressant, mais je voudrais que vous nous répondiez en parlant à la fois de distinction et d'harmonisation et d'uniformisation, il y a quand même un enjeu.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1730 Oui, oui, ce n'est pas la même chose. Je me permettrais de modifier légèrement votre question parce que, premièrement, il n'est pas question de rien permettre aux arrondissements : les arrondissements font ce qu'ils veulent bien faire. Ça, c'est le principe de base. C'est comme ça que la Ville est organisée maintenant, puis nous, on n'a pas de difficulté avec ça. On travaille collectivement avec nos collègues d'arrondissement, mais on n'est pas dans un rapport où on leur dit quoi faire.

1735

Donc, dans ce sens-là, il n'est pas question pour nous de proposer des éléments de standardisation ou d'unification qui feraient que tout le monde ferait la même chose.

1740 Ce qu'on pense, c'est que même si chaque arrondissement par exemple décidait d'avoir son mobilier urbain particulier, sa signalisation particulière, etc., ce que personnellement je trouve qui serait tout à fait correct, il faut quand même que si on se place du point de vue du citoyen, disons en ce qui concerne nos préoccupations, c'est-à-dire la signalisation culturelle, qu'il y ait un
1745 petit clin d'œil, un petit symbole qui fasse que malgré toutes les cultures particulières de chacun des arrondissements qu'on puisse savoir qu'un musée s'identifie de telle façon, qu'un centre d'art, qu'une galerie, etc., ce qui fait qu'un citoyen qui se promène sur le territoire, disons qu'il fait du vélo, puis il y a quelque chose, il y a un repère visuel qui fait qu'il sait qu'il y a un événement ou un équipement culturel qui est à tel endroit.

1750 Mais ça peut parfaitement s'harmoniser avec des façons particulières d'organiser son territoire. Moi, je ne vois pas de contradiction entre les deux.

Mme LOUISE ROY, présidente :

1755 Ça va. Bonsoir, Monsieur Vigneault.

M. STÉPHANE VIGNEAULT :

Bonsoir.

1760

Mme LOUISE ROY, présidente :

On vous écoute.

1765

M. STÉPHANE VIGNEAULT :

Je vais me présenter. Stéphane Vigneault, je suis étudiant en gestion des organismes culturels au HEC Montréal. Tout de suite avant, je vais vous demander la permission, vous nous donnez officiellement deux questions, j'en aurais trois très claires.

1770

Mme LOUISE ROY, présidente :

On va vous laisser passer la troisième parce que vous êtes le dernier intervenant à ce que je sache. Allez-y.

1775

M. STÉPHANE VIGNEAULT :

Elles sont très claires et très courtes. Une qui est plus de contexte financier, l'autre qui

1780 est un peu une définition et l'autre qui concerne le rayonnement culturel dont on parle dans la politique.

1785 Donc, la première qui est plus le contexte financier, est-ce que vous pouvez nous donner ou nous indiquer où trouver la proportion de financement culturel que reçoit la région de Montréal du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral et qui inclurait tout, les crédits d'impôt, les subventions ?

Est-ce que ces chiffres-là sont connus ? Vous en avez mis quelques-uns ici, mais le chiffre global, est-ce qu'on l'a ?

1790 **M. JEAN-ROBERT CHOQUET :**

1795 Ce chiffre-là pour l'identifier, ça prendrait un travail considérable, entre autres parce qu'en ce qui concerne les industries culturelles par exemple, qui constituent une part vraiment importante de l'ensemble du financement public en culture, il faudrait considérer que des institutions ou des entreprises installées à Montréal sont montréalaises. Je m'explique.

1800 Compte tenu de la situation du Québec, Montréal est de fait la métropole culturelle du Québec, ça va de soi. Par exemple, les grandes stations de télévision, les grands réseaux de télé sont installés à Montréal par exemple, etc., etc. Les réseaux de télé qui sont installés à Montréal sont montréalais au sens où ils vivent à Montréal, mais leur diffusion est québécoise, canadienne et même souvent ils vendent des programmes à l'étranger.

1805 Une convention fait que tout le monde s'installe à Montréal parce que si Radio-Canada était à Rouyn-Noranda, puis Télé-Métropole à Sherbrooke, puis etc., on ne se comprendrait plus. C'est plus pratique que tout le monde soit au même endroit.

1810 Donc, si on considère l'aide apportée aux producteurs privés par exemple qui font des émissions de télé, aux sociétés qui produisent des films, aux éditeurs qui éditent es livres, etc., 80% quelque pourcent des éditeurs sont situés à Montréal, etc., pour nous, c'est évidemment une force pour Montréal, mais c'est une force également en terme de diffusion.

1815 Je ne suis pas certain que les autres régions du Québec trouveraient ça comique qu'on s'approprie, qu'on dise «Bien là, cet argent-là, il est à Montréal.» Il est à Montréal parce que ces institutions sont à Montréal, mais ce n'est pas strictement pour les citoyens montréalais comme si on parle d'une bibliothèque de quartier ou d'une galerie d'art ou d'une salle de spectacle qui s'adresse pour l'essentiel aux montréalais.

1820 Aussitôt qu'on parle de diffusion de masse, on parle de large population, et le fait est que si Montréal par exemple est le quatrième centre de production cinématographique en Amérique du Nord après Los Angeles, New York et Toronto, c'est à cause de notre différence culturelle, il y a une production autochtone en matière de cinématographie, en matière de télévision, qui se fait

à Montréal, mais c'est une convention que ça se fasse à Montréal.

Alors, bref, cette partie-là en partant, même si on la quantifiait, et elle n'est pas très difficile à quantifier, moi, j'hésiterais...

1825

Mme LOUISE ROY, présidente :

À l'utiliser.

1830

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

... à dire «Ça, c'est montréalais» comme si on parlait du financement d'institutions locales.

M. STÉPHANE VIGNEAULT :

1835

O.K.

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1840

Par exemple, il y a un opéra à Québec, il y a un orchestre symphonique à Trois-Rivières, etc., parce que aussitôt qu'on parle des arts vivants, forcément les gens ne passent pas leur temps à se déplacer alors que la télé, c'est à un endroit, puis ça s'en va partout. Puis le cinéma, c'est pareil, puis le disque, c'est la même chose, puis l'édition.

1845

Toutes les industries culturelles fonctionnent de la même façon sauf peut-être les métiers d'art qui sont un cas qui est semi-industriel, mais dans tous les autres cas, ils s'installent ici pour des raisons pratiques de diffusion.

M. STÉPHANE VIGNEAULT :

1850

Ma deuxième question est en lien avec ça. Est-ce que vous avez une façon de définir institutionnellement par exemple... Je vais donner un exemple. Vous voulez aider une troupe de danse qui va aller à l'international ; est-ce que vous avez une manière de déterminer que telle troupe est montréalaise, donc, peut bénéficier du soutien de la Ville de Montréal ?

1855

Est-ce que vous pouvez identifier que tel artiste ou telle troupe, telle compagnie est montréalaise ?

M. JEAN-ROBERT CHOQUET :

1860

Paul, c'est un cas de Conseil.

M. PAUL LANGLOIS :

1865 Oui. D'abord, à l'intérieur de la politique, c'est bien expliqué que c'est la responsabilité du Conseil des arts de soutenir les compagnies au niveau de la production, de la création et de la diffusion, et la seule façon de statuer si une compagnie est montréalaise ou pas, c'est son siège social, tout bêtement.

1870 C'est-à-dire que les compagnies qui sont à Montréal, que ce soit l'orchestre, les grandes compagnies, les grandes institutions, ils sont basés à Montréal, ils produisent leurs spectacles à Montréal, ils diffusent très souvent sur Montréal. Mais il n'est pas question de les obliger à dire qu'il faut que les artistes soient montréalais ; Montréal étant une métropole culturelle, justement on veut pouvoir bénéficier de l'apport d'artistes qui viennent de l'étranger et qui viennent d'autres régions du Québec, qui viennent d'autres régions du Canada.

1875 Donc, c'est vraiment que la compagnie elle-même soit basée à Montréal. C'est le critère.

M. STÉPHANE VIGNEAULT :

1880 O.K. Donc, par exemple, si le chanteur Fred Fortin qui vient du Lac St-Jean, mais sa compagnie de disques est montréalaise, il pourrait se qualifier à une bourse du Conseil des arts de Montréal ?

M. PAUL LANGLOIS :

1885 Tout à fait.

M. STÉPHANE VIGNEAULT :

1890 Il y a un lien aussi avec ma dernière question. Est-ce que dans la politique, on parle de rayonnement de Montréal ? Vous parlez un peu de diffusion internationale, mais pour dire que ça coûte très cher avec des résultats souvent qui ne valent peut-être pas la peine pour l'argent qui est investi. Vous parlez d'aider des artistes de l'extérieur de la région de Montréal à venir à Montréal, mais vous ne parlez pas de la possibilité pour la Ville de Montréal d'aider ses artistes montréalais, donc, c'est pour ça que j'avais cette question-là, à aller... pas à l'international, mais ailleurs au Québec et, est-ce que ça, c'est une considération que vous pourriez ajouter ou peut-être qu'elle est là d'une manière que je n'ai pas remarqué ?

1895 Mais donc, d'aider, de dire Fred Fortin qui fait du rock, musique émergente, de lui donner une forme de soutien pour qu'il puisse aller à Trois-Rivières ou à Gatineau ?

1900 **M. PAUL LANGLOIS :**

1905 D'abord, votre exemple de Fred Fortin, c'est comme... c'est de la musique et c'est lié à l'industrie culturelle. C'est parce que c'est du spectacle, c'est de la production de disques. Donc, à ce niveau-là, l'instance pour soutenir ces groupes-là, c'est plus la SODEQ, c'est-à-dire... parce que c'est considéré comme une industrie culturelle.

1910 Nous, à la Ville et dans la politique, on l'identifie bien. Le soutien à cette diffusion et à la production est vraiment du Conseil des arts et les autres conseils des arts, les autres paliers de gouvernement aussi ont des responsabilités de diffusion à travers le Québec et c'est d'abord et avant tout le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec aussi qui soutiennent par des programmes un réseau de diffusion à travers le Québec.

1915 Les diffuseurs à travers le Québec sont soutenus par des subventions pour pouvoir justement accueillir différents groupes quand ce n'est pas possible au niveau financier, quand ce n'est pas rentable. Il y a même au niveau de la SODEQ des programmes qui ont été mis en place qui sont, pas nécessairement encore en force, mais je crois que oui, au niveau de la chanson justement pour favoriser la circulation de groupes pour la chanson francophone.

1920 Mais ça, c'est vraiment plus à des niveaux et des instances pas de la Ville, mais du gouvernement du Québec surtout. Et au niveau du gouvernement du Canada, il y a aussi au Conseil des arts du Canada des soutiens aux tournées d'artistes qui sont souvent de Montréal et qui peuvent tourner à travers le Québec ou à travers le Canada ou l'étranger.

1925 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

Est-ce que ça va, Monsieur Vigneault ?

1930 **M. STÉPHANE VIGNEAULT :**

Oui.

1935 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

Nous, ça nous amène par contre à discuter avec vous de la question des lieux de diffusion à Montréal, des maisons de la culture et de leur rôle dans le support à l'innovation, à la relève et à l'émergence. Alors, je vais laisser la première question à madame Gold. Et on aimera ça entendre les arrondissements.

1940 **Mme JUDY GOLD :**

Ma question est sur la tarification dans les lieux de diffusion. Quelle est la situation à l'heure actuelle ? Y a-t-il une politique de tarification pour tous les lieux de diffusion à Montréal?

1945 **M. PAUL LANGLOIS :**

1950 À l'heure actuelle, comme on l'expliquait, le réseau de diffusion culturelle de Montréal maintenant est très diversifié. Avant, l'ancienne ville uniquement avait un réseau de maisons de la culture qui fonctionnait de façon assez homogène à travers différents arrondissements et qui avait une politique qui était régie d'une certaine façon par un énoncé d'orientation qui avait été émis il y a quelques années et qui fonctionnait avec des priorités sur la diffusion et l'animation culturelle dans les quartiers et qui avait une politique, qui pratiquait une politique et pratique toujours une politique de gratuité.

1955 Donc, c'était le principe à l'époque, les maisons de la culture, c'était de donner un accès à la culture. Cet accès-là se faisait par une proximité géographique, donc, s'implanter dans les quartiers et par un accès au niveau économique, donc, de rendre toutes les propositions, les spectacles, les activités, expositions, etc., gratuitement au public. C'est actuellement ce qui se passe encore.

1960 Dans les autres municipalités qui se sont jointes à la Ville lors de la fusion, donc, ces arrondissements-là avaient aussi développé un réseau de diffusion même qui s'appelait l'ADICAN, qui était l'Association des diffuseurs à l'extérieur de Montréal, et qui, eux, pratiquaient pour la plupart une tarification, donc, offraient à leurs citoyens, à leur public, des spectacles, des activités qui étaient tarifés, qui étaient inégalement tarifés parce que, bon, c'était des municipalités indépendantes : parfois c'était une tarification symbolique, parfois c'était une tarification qui était plus près du marché, des prix du marché, parfois il y avait à l'intérieur aussi de leur programmation des activités qui étaient offertes gratuitement.

1970 Donc, ce modèle-là était assez diversifié. Et depuis la fusion, le réseau de diffusion a gardé, a conservé cette diversité dans les pratiques et dans les façons de faire. La politique culturelle qui est déposée ici, comme les arrondissements sont responsables au premier chef de la diffusion et de l'offre de service à ce niveau-là, ils ont conservé leurs prérogatives et chaque arrondissement, quand on a fait des consultations, quand on a élaboré la politique, nous ont bien manifesté et on a indiqué qu'ils souhaitaient conserver leur autonomie à ce niveau-là et qu'il n'était pas question d'arriver avec une politique de normalisation et d'uniformisation dans les façons de faire.

1975 Et je crois que la richesse de toute façon, actuellement on le vit de plus en plus, la richesse du réseau, c'est vraiment cette diversité et cette complémentarité.

1980 **Mme JUDY GOLD :**

Est-ce qu'on connaît l'impact d'une tarification sur la fréquentation de certaines

populations, les jeunes ou d'autres ? Est-ce que des évaluations ont été faites ?

1985 **M. PAUL LANGLOIS :**

Dans les arrondissements qui pratiquent une tarification, beaucoup ont développé avec les écoles des programmes pour la diffusion en niveau scolaire et donc, il y a une pratique, une participation assez importante des jeunes.

1990

Maintenant, je pense que si on parle des jeunes dans le sens de la jeunesse, les adolescents, les jeunes de 18 à 35 ans, je pense que c'est... on trouve la même difficulté de rejoindre et d'intéresser ces gens-là du côté où on pratique une tarification que là où on ne pratique pas une tarification.

1995

Mais les gens des arrondissements seraient peut-être plus en mesure de répondre à cette question-là à savoir s'ils ont des informations.

2000 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

On peut en avoir au moins deux ou trois.

M. PAUL LANGLOIS :

2005 On en a ici ce soir des deux types.

Mme LOUISE ROY, présidente :

2010 Oui. Alors, donc, peut-être une représentante ou un représentant d'un arrondissement de l'ancienne Ville de Montréal ?

M. PAUL LANGLOIS :

Ah, il a quitté.

2015

Mme LOUISE ROY, présidente :

2020 Alors... Madame, je vous vois depuis tantôt. Vous ne voulez pas venir ? Un peu nous donner votre façon de voir, puis il y a d'autres questions aussi qu'on aurait à vous poser pour comprendre aussi l'approche des services centraux et celle des arrondissements par rapport au mission des lieux de diffusion. Venez donc.

Madame de Dorval, vous voulez venir aussi ? Non ? Oui, allez-y. Identifiez-vous.

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2025

Louise-Hélène Lefebvre, chef de section loisir et culture, arrondissement St-Laurent. Alors, évidemment la particularité de la non-tarification versus la tarification, je la connais, mais je ne la vis pas ou peu puisque je travaille ici à St-Laurent où il y a une tarification : il y a toujours eu une tarification pour presque tous les événements.

2030

Par contre, c'est modulé selon un peu les clientèles. Ça ne rejoint peut-être pas exactement ce que vous avez dit, Madame Gold, mais ce que Paul disait à propos des clientèles scolaires, on travaille des tarifications tout à fait abordables qui favorisent l'accessibilité. On est très proche de la gratuité dans ce cas-là. C'est symbolique.

2035

Mme LOUISE ROY, présidente :

C'est comme un jeton.

2040

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

Et il est stable dans le temps. Il y a dix ans, c'était la même tarification qu'aujourd'hui, puis je pense que dans dix ans, ce sera encore la même tarification. Enfin, pour ce volet-là.

2045

Alors, c'est une réalité, en tout cas chez nous, que la tarification, c'est quelque chose qui est en place à laquelle on croit et on ne se questionne pas à l'heure actuelle sur la non-tarification ; dans le cas d'un arrondissement comme St-Laurent, ce n'est pas une question qui est soulevée.

Mme LOUISE ROY, présidente :

2050

Est-ce que c'est une source de revenu importante pour vous ?

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2055

Non.

Mme LOUISE ROY, présidente :

Dans le financement des lieux de diffusion par exemple ?

2060

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

Par exemple pour un budget d'à peu près 300 000 \$ de dépenses, c'est 70 000 \$ de revenu. Alors, ça ne représente pas... ce n'est pas un enjeu très grand. Toutefois, je pense que

2065 dans le passé, il y a quand même eu des réflexions sur le sens d'une tarification comme étant tout
de même... on ne le considère pas comme une barrière à la fréquentation et on le met au même
titre que d'autres produits que le service met à la disposition de ses citoyens. Dans son offre de
services globale, elle finance la culture, peut-être plus fortement dans certains cas que d'autres
volets de son offre de service, mais considère, en tout cas, que la tarification fait partie de
2070 l'ensemble de son offre de loisir.

M. PAUL LANGLOIS :

2075 Ce qu'on pourrait dire, c'est que là où on se rejoint, parce que l'offre de services comme
telle, c'est l'arrondissement qui le fait, et là où on se rejoint, c'est dans certaines orientations ou
dans certaines priorités que là on partage, que tout le monde partage ensemble, par exemple
d'initiation et de sensibilisation des publics autant que... bon, si le public adulte est venu voir un
concert, qu'il l'ait payé ou qu'il ne l'ait pas payé, il y a aussi toute la question d'accompagnement
dont on a déjà parlé aussi qui, elle, coûte au-delà... Il faut investir en argent, en ressources
2080 humaines, et ce côté-là, ça, le service, et avec la politique, ce qu'on veut essayer de mettre en
place, c'est de dire qu'on veut prioriser ces aspects-là et là, travailler avec les différents
arrondissements pour pouvoir peut-être financer et mettre en place des programmes pour les aider
à jouer ce rôle-là aussi qui est un rôle d'accompagnateur, un rôle de sensibilisation et d'animation
des publics, pas simplement de présenter les spectacles.

2085 Et ça, tous les arrondissements, qu'ils soient payants ou qu'ils ne soient pas payants,
embarquent dans ça.

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2090 Oui, et c'est vrai qu'on a un peu... on l'oublie dans l'ensemble de tout ce qui est offert,
mais effectivement. On prend ce soir, nous, on avait une pièce de théâtre qui est offerte à
l'arrondissement avec une présentation préparatoire à la pièce, tout ça payé par les Voyagements,
tout ça payé par ce type de subventions qui sont offertes à la diffusion.

2095 Alors, effectivement, c'est un volet qu'on a tendance à...

Mme LOUISE ROY, présidente :

2100 Mais c'est une mission que vous partagez autant les gens des arrondissements que ...

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2105 Oui, autant ceux qui tarifient que ceux qui ne tarifient pas, on se rejoint là-dessus.

Mme LOUISE ROY, présidente :

Oui, Madame.

Mme SYLVIE DELORME :

2110

Sylvie Delorme, chef de la division de la bibliothèque, arrondissement de St-Laurent. Donc, je suis une collègue très proche de Louise-Hélène.

2115

Je voulais seulement rajouter que du côté bibliothèque qui est aussi un lieu de diffusion culturelle important, la gratuité sur l'ensemble du réseau montréalais a fait bien sûr augmenter la fréquentation des bibliothèques.

2120

Quand les bibliothèques sont gratuites par rapport à des environnements où les gens doivent payer un abonnement, c'est bien sûr que ça augmente de beaucoup la fréquentation et ça s'est vu... je n'ai pas apporté les statistiques, mais il y a des statistiques bien claires sur le sujet et c'est évident que ça favorise l'utilisation...

Mme LOUISE ROY, présidente :

2125

Par un plus grand public.

Mme SYLVIE DELORME :

Bien sûr. Bien sûr.

2130

Mme LOUISE ROY, présidente :

2135

Moi j'avais des questions quand même par rapport à la mission que vous vous donnez autant dans un quartier par exemple, un arrondissement comme St-Laurent, que celle que vous pouvez définir à l'échelle du central quant au rôle que le lieu de diffusion ou les lieux de diffusion, y incluant les maisons de la culture, peuvent avoir à jouer par rapport à l'innovation, à l'émergence et à la relève, donc, aux artistes émergents et tout ça.

2140

Comment est-ce que vous voyez ça à l'échelle des arrondissements, un arrondissement comme St-Laurent où vous tarifiez et je ne sais pas si je peux dire par opposition à ou par comparaison à ce qui peut se faire dans les maisons de la culture, mais essayez de nous éclairer pour qu'on comprenne d'une part au niveau de la mission, comment vous partagez ou vous avez des distinctions ? Et quel rôle la tarification ou la non-tarification peut jouer dans le support à apporter aux artistes émergents ou à l'innovation ?

2145

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2150

On a à travers la politique qui est en train de se mettre en place des leviers intéressants. Quand on pense à tout le soutien qui va être fait à la mise à niveau des structures culturelles, des équipements culturels, par exemple on va favoriser les présences de résidences, donc, de création.

Si on va dans ce sens-là, on voit arriver aussi du soutien éventuellement plus... on devrait voir arriver... en tout cas, c'est inscrit que si on travaille dans cette direction-là, on va voir arriver.

2155 D'autre part, je pense que quand on porte une réflexion sur quelle va être l'offre en diffusion, on peut prendre aussi des décisions de soutenir la création sans tenir compte de la tarification, on peut faire un parcours avec un artiste sur une période d'un an où on va soutenir et on va prendre la décision à même nos budgets d'en réserver à soutenir. À mon point de vue, ça a plus ou moins affaire avec la tarification. C'est vraiment une question de mission.

2160 **Mme LOUISE ROY, présidente :**

On peut séparer les deux.

2165 **Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :**

Oui. Pour moi, on décide qu'on décide qu'on va soutenir et ça fait partie du travail qu'on fait de développement culturel dans notre arrondissement. Et on offre ensuite aux citoyens l'opportunité de voir le travail réalisé par l'artiste qui fait de la création chez nous et qui est soutenu par nous.

2170

Mme LOUISE ROY, présidente :

2175 Alors, donnez-moi un exemple encore une fois pour que ce soit bien clair. Si vous décidiez par exemple de supporter à travers vos budgets culturels un artiste émergent X, comment vous feriez, autrement qu'en lui offrant par exemple la possibilité de se produire dans un lieu de diffusion, pour encourager cet artiste et effectivement supporter sa capacité d'émerger ?

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2180 Lui offrir l'opportunité de... l'accès à des équipements, c'est en soi une aide importante. Par exemple, je rencontrais ce matin deux danseurs qui ont fait la visite des lieux pour voir de quelle façon ils pourraient travailler chez nous tout au long d'une année, travailler une création et avoir accès à nos locaux, donc, ne pas être obligé d'aller louer soit au Conseil des arts à 7 \$, même si ce n'est pas très cher, mais 7 \$ de l'heure ou au Cégep St-Laurent, 25 \$ de l'heure, au
2185 bout d'une année, la facture peut être élevée.

2190 Si on leur donne accès, nous, à des locaux équipés adéquatement, c'est une façon très concrète pour eux de leur venir en aide, et on termine ce travail-là par une présentation où là, nous, on paye le cachet de ces artistes et on les produit. Alors, on donne tout le support promotionnel autour d'un événement qu'ils présentent pour nous.

Alors, ça, c'est le travail très concret qu'on peut faire pour soutenir la création dans notre milieu.

Mme LOUISE ROY, présidente :

2195

Et quand vous les produisez - juste avant que vous parliez, Madame - quand vous les produisez, vous pouvez les produire à la bibliothèque ou vous pouvez les produire dans vos lieux de diffusions ?

2200

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

Oui, c'est ça, on a la salle Émile-Legault qui est en partenariat avec le Cégep de St-Laurent, c'est une salle équipée professionnellement pour pouvoir présenter des spectacles professionnels.

2205

Mme LOUISE ROY, présidente :

D'accord. Oui, Madame.

2210

Mme SYLVIE DELORME :

C'était un petit peu la réponse, le deuxième volet de réponse à votre question. À la bibliothèque pour l'instant, la bibliothèque ne bénéficie pas d'une très grande salle ; ce n'est pas vraiment une salle de spectacle : on ne pourrait pas présenter vraiment un spectacle, c'est au même plancher que la salle de lecture. Donc, il y a des équipements à mettre aux normes ici à St-Laurent au niveau de la bibliothèque même si c'est un joli bâtiment qui date de fin des années 60.

2215

Par ailleurs, dans ce projet, il y a aussi un projet de salle d'exposition qui pourrait permettre à des artistes en arts visuels, je dirais de présenter leurs œuvres et ça peut être fait aussi de façon... actuellement je dirais de façon beaucoup plus simple et sur les murs de la bibliothèque, mais ça peut aussi être fait évidemment cela sans tarification, bien sûr.

2220

Par ailleurs, je pense à des artistes, là on parlait plus des arts de la scène, mais bien sûr si on parle d'auteurs ou de jeunes auteurs, il y aurait bien sûr de la place à la bibliothèque pour les rencontrer et les faire connaître, bien sûr.

2225

Et je reviendrai à la question de tout à l'heure, de la même manière qu'ici, la population immigrante est nombreuse. Il peut y avoir aussi des façons de faire connaître les auteurs qui peuvent être sur place également. Donc, il y a quand même des moyens. Évidemment ce n'est pas les arts de la scène, ce n'est pas l'industrie culturelle, mais il y a des outils pour faire connaître les œuvres des gens de l'arrondissement.

2230

Mme LOUISE ROY, présidente :

2235 Venez, Madame. Je sens que vous voulez venir, mais en même temps que vous vous avancez, je continue avec vous.

2240 Donc, quand vous pensez programmation, quand vous pensez diffusion, est-ce que vous faites une place qu'on pourrait circonscrire à l'innovation, la relève, l'émergence par rapport à, par exemple, la présence d'artistes professionnels, par rapport à des maillages X, Y, Z? Est-ce que vous pensez support à l'innovation, la relève, l'émergence et dans quels termes ?

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2245 Oui, mais là, vous ne faites pas de distinction avec le professionnel, parce que vous avez ajouté professionnel. On s'en tient dans le professionnel, émergent ?

Mme LOUISE ROY, présidente :

Oui, c'est ce que je veux dire.

2250 **Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :**

D'accord.

Mme LOUISE ROY, présidente :

2255 Émergent par rapport à reconnu.

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2260 Et non en opposition à un professionnel. D'accord.

Mme LOUISE ROY, présidente :

2265 C'est plus clair même si je n'ai pas été clair. Allez-y.

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

2270 Si on fait une place ? Oui. Ça prend un effort, ça prend une volonté aussi d'un service de décider d'accorder, d'identifier une portion de son budget à ce type d'art, la relève, parce qu'on sait qu'on n'obtiendra pas le même *box office*.

Mme LOUISE ROY, présidente :

Oui, bien sûr.

2275 **Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :**

On le sait. Alors, il faut l'évaluer avec d'autres critères, il faut le voir dans une autre perspective. Alors, ça demande de l'ouverture d'esprit à plusieurs niveaux dans nos organisations pour laisser de la place.

2280

Maintenant, on va avoir tendance à les faire dans des spectacles gratuits, dans des événements gratuits, pour leur donner une chance d'être connu et nous donner une chance de réussir aussi parce que tout le monde veut des salles entre pleine et très pleine, alors il faut se donner les opportunités... en tout cas, il faut mesurer le risque, mais ceci dit, il y a de la place partout à l'intérieur de tous nos événements de pouvoir intégrer cette relève.

2285

Mme LOUISE ROY, présidente :

Et est-ce que vous le faites jusqu'à un certain point de façon assez systématique ou si c'est occasionnel et selon...

2290

Mme LOUISE-HÉLÈNE LEFEBVRE :

Non. Chez nous... en fait, c'est une nouvelle équipe pour nous à la culture. On a, on pourrait dire, deux ans faits maintenant d'une équipe qui était là depuis presque 30 ans. Alors, on a un peu un changement de culture qui est en train de s'opérer. Alors, sur deux ans, je n'ai pas beaucoup d'historique à vous donner, mais oui, on commence la saison culturelle par un lancement d'un artiste qui est de la relève.

2295

Ça, ça va être notre première... ça semble être en tout cas la tendance qu'on va prendre pour les prochaines années. Déjà, on commence ça. On va commencer des résidences et le travail de résidences, c'est donc des œuvres qui vont être créées, donc, non connues et on va amener le public à voir le travail tout au long du parcours. Alors, c'est émergent à quelque part. C'est le travail qu'on essaie de faire, mais il faut vraiment de la volonté.

2300

2305

Mme LOUISE ROY, présidente :

D'accord. Alors, Madame et Madame à côté, n'oubliez pas de vous identifier pour notre sténotypiste. Oui, Madame d'Outremont.

2310

Mme LOUISE CAYER :

Louise Cayer, chef de division, culture, bibliothèque, développement social de l'arrondissement d'Outremont.

2315

Ce que je voudrais apporter comme éclairage, c'est qu'il y a un historique important qui... on recule peut-être par rapport à où on était rendu dans les propositions que les

arrondissements peuvent faire soit à l'émergence, soit à la gratuité, enfin, ces ouvertures-là.

2320 L'historique qui guide les maisons de la culture et qui a guidé les villes de banlieues à l'époque étaient très différents effectivement. L'offre culturelle s'est développée plus au niveau des ex-municipalités comme une offre du marché, on s'entend, où l'émergence au moment où on mettait ça en place n'était pas présente.

2325 On était là, en fait, pour faire une présentation aux citoyens de ce qu'ils peuvent... l'objectif était la décentralisation.

Mme LOUISE ROY, présidente :

2330 D'accord.

Mme LOUISE CAYER :

2335 Alors, on prenait ce qui était central et on amenait ça vers les gens pour que les gens puissent consommer près de chez eux la culture. Donc, c'est évident qu'on attirait les mouches avec du miel, on leur donnait des choses qu'ils connaissaient et, petit à petit, on s'est bâti des clientèles en partant de ce principe-là.

2340 C'est certain que l'émergence pour un n'est pas nécessairement l'émergence pour l'autre. Demain matin, on comparerait le calendrier de programmation d'une maison de la culture avec le calendrier de programmation d'une ex-banlieue et on verrait que les ex-banlieue ne font peut-être pas beaucoup d'artistes émergents.

2345 Je dirais que c'est intimement lié la tarification, la gratuité, l'émergence, l'artiste reconnu. Tout ça s'imbrique très facilement et on ne tarifie pas l'artiste émergent parce qu'à quelque part, ça ou rien faire... Bon. Mais on tarifie facilement l'artiste implanté parce qu'on considère qu'il y a un prix sur le marché qu'on ne veut pas quand même outrepassé non plus.

2350 Donc, partant de là, je pense que les ex-municipalités depuis quelques années, à des rythmes différents les unes les autres ont quand même évoluées beaucoup au niveau de l'émergence, mais au moment où on se parle, je ne crois pas pouvoir dire qu'on fait de l'émergence comme les maisons de la culture en font parce qu'elles s'étaient vraiment données cette orientation-là. Donc, on est moins présent avec ces artistes, mais par contre effectivement, on veille à faire de l'action culturelle qui va nous amener à ça et qui verra peut-être à moyen terme à mieux équilibrer notre intervention.

2355 Mais je ne pense pas que demain matin, on puisse penser à la lumière de la politique que les villes des ex-banlieues vont pouvoir faire que de l'émergence en continuant de tarifier. C'est un peu...

Mme LOUISE ROY, présidente :

2360

Quand vous parlez moyen terme, donnez-nous une idée qu'on puisse aussi avoir des repères dans le temps par rapport à l'horizon d'application de la politique.

Mme LOUISE CAYER :

2365

Moi, c'est parce que je pense que la politique va être liée à des programmes. Des programmes, c'est du financement, du financement, c'est de l'incitatif. Tout ça est imbriqué un dans l'autre. C'est sûr que l'arrondissement ses budgets d'opération, mais si elle se sent soutenue par le central pour aller vers un axe ou vers un autre, l'argent, c'est toujours le nerf de la guerre, donc, il faut quand même évaluer que de gré ou de force, ce serait gros de dire ça, les gens vont peut-être être tentés d'aller vers des programmes, tout au moins les essayer, parce que le risque dont parlait Louise-Hélène tantôt, va être moins élevé.

2370

Parce qu'il ne faut pas s'imaginer que demain matin les villes qui tarifient vont être prêtes à vivre avec un manque à gagner. C'est toujours évalué comme ça. Donc, c'est certain que si au niveau des arguments, on est capable de dire «on fait de l'émergence, mais voyez-vous, ça peut être soutenu parce que c'est une priorité de la politique culturelle», on va pouvoir avoir un peu plus le vent dans les voiles pour aller vers ces disciplines-là.

2375

Mme LOUISE ROY, présidente :

2380

Là, vous venez de m'ouvrir la porte pour que j'aïlle de ce côté-là. Alors, du côté du service central, comment, en fait quelles sont les grandes approches auxquelles vous pouvez penser si vous faites le lien émergence/ lieux de diffusion ?

2385

M. PAUL LANGLOIS :

Ce que dit Louise est effectivement, historiquement les maisons de la culture ont toujours priorisé dans leur approche une aide ou un soutien, ça faisait même partie... c'était une partie de leur mission le soutien à cette émergence et cette relève artistique.

2390

Maintenant, dans la politique, on le mentionne qu'une des priorités, c'est effectivement de soutenir... on parlait tantôt de la sensibilisation et de l'animation des publics, et c'est aussi faire connaître les jeunes artistes professionnels en appuyant la recherche artistique montréalaise.

2395

Maintenant comment ça peut se traduire ? Est-ce que ça se traduira par des programmes concrets pour soutenir les arrondissements pour les aider à pouvoir combler ou, en tout cas, entreprendre plus de démarches dans ce sens-là ? Il est peut-être trop tôt pour voir quels seront les programmes concrets.

2400 Maintenant, moi ce que je pense aussi, on parle souvent d'une complémentarité dans le
réseau. Les maisons de la culture font effectivement un travail X au niveau de l'émergence, peut-
être plus près, et c'est vrai que la gratuité, ça a permis et ça permettra, je crois toujours de pouvoir
offrir à la population des expériences, de tenter des expériences de connaître des nouvelles
2405 démarches artistiques que le public serait peut-être résistant à aller déboursier quelque chose pour
un artiste qu'ils ne connaissent pas du tout.

 Donc, cette gratuité-là permet et a permis à différentes disciplines de se développer, je
pense à la danse entre autres où un paquet de jeunes artistes, jeunes chorégraphes qui ont pu
rencontrer des publics, qui ont pu simplement présenter leurs spectacles, ce qui n'était pas le cas
2410 avant parce qu'ils présentaient le spectacle une fois, deux fois, puis après ça, c'était terminé.
Donc, ça aide l'artiste.

 Mais je reviens à la complémentarité. La complémentarité, je pense, est intéressante
aussi parce qu'il n'y a pas qu'une façon d'aider l'émergence ou de soutenir l'émergence. Quand
2415 j'entends dire des résidences, d'avoir la possibilité simplement de mettre à la disposition d'un
artiste, d'un groupe d'artistes des équipements culturels, c'est énorme aussi et c'est un soutien
très concret à l'émergence. Il y a la diffusion de ces artistes-là, mais il y a aussi le fait de les aider
dans leur création et dans leur production.

 Il y a des projets actuellement à Montréal-Nord d'implantation d'équipements et de
2420 construction et déjà, on prévoit et on pense à pouvoir loger et pouvoir accommoder des artistes,
une compagnie qui va être une compagnie émergente, une compagnie de la relève, pour les aider
de façon très concrète à pouvoir mieux créer leur spectacle, faire leur nouvelle création dans les
meilleures conditions.

2425 Donc, moi, je ne suis pas sûr qu'il faille nécessairement que tout le réseau se mette à faire
autant d'émergence, consacrer à la diffusion une proportion aussi grande que les maisons de la
culture.

2430 Et l'autre élément aussi qui se fait même actuellement à ce niveau-là, c'est avec le Conseil
des arts. Le Conseil des arts de Montréal finance des programmes de tournée dans l'île et il y a
toujours une partie de la programmation qui est offerte qui est plus dans le secteur, bon, ce qu'ils
appellent des découvertes, donc, qui a plus une résonance au niveau des jeunes artistes qui sont
moins connus. Il y a parfois une série qui est plus connue, d'institutions plus connues et plus
2435 faciles à vendre quand on a des besoins et quand on a des impératifs de *box office*, mais il reste
qu'il y a aussi une façon... Et ça, ces spectacles-là circulent aussi dans les ex-banlieues.

Mme LOUISE ROY, présidente :

2440 Alors quand, par exemple dans la documentation qui circule autour de la politique, que ce
soit le rapport Bachand ou les comptes-rendus d'ateliers qui ont déjà été tenus, on parle de

l'importance de créer un lien entre la création et la diffusion, dans votre esprit, ça veut dire éventuellement ou en tout cas, discussion de la complémentarité des lieux de diffusions que ce soit en concentrant par exemple certaines activités dans les maisons de la culture en encourageant l'initiation, la sensibilisation dans les lieux de diffusion à l'extérieur et à travers les tournées par exemple financées par le Conseil des arts, et ce serait essentiellement ça dont on parlerait à travers la politique quand on pense à faire un lien entre création et diffusion ou s'il y a autre chose?

2445

M. PAUL LANGLOIS :

2450

Quand on parle de création et diffusion, oui, ce serait essentiellement ça et on a donné l'exemple souvent avec des diffuseurs des ex-banlieues, ils disent que l'émergence, parfois ils la découvrent dans une maison de la culture, puis après, elle circule même ailleurs. Donc, il y a une continuité et dans ce sens-là, il y a une complémentarité.

2455

Le soutien à l'émergence dans la politique culturelle, il va aussi pas simplement au niveau de la diffusion, mais au niveau de la création et ça, on le dit de façon explicite et ç'a été aussi une recommandation du comité directeur d'harmonisation entre le service de la culture à l'époque, les arrondissements et le Conseil des arts pour assurer que le soutien à la création de l'émergence et de la relève relevait du Conseil des arts et devait être une priorité qui donne lieu éventuellement à des mises en application de mesures concrètes au niveau du Conseil des arts pour soutenir spécifiquement ce secteur-là. Parce que, qu'ils viennent dans une maison de la culture ou qu'ils viennent dans une salle de spectacle, au départ, il faut qu'ils créent leur spectacle. Et la création du spectacle et la production au départ, ça c'est la responsabilité du Conseil des arts,

2460

2465

Mme LOUISE ROY, présidente :

D'accord. Une dernière question chez vous ?

2470

M. LOUIS DÉRIGER :

Oui, concernant les ateliers d'artistes justement, vous avez parlé que dans l'arrondissement Montréal-Nord, vous aviez un projet actuellement d'atelier d'artistes, atelier-résidence. Expliquez-moi un peu.

2475

M. PAUL LANGLOIS :

Ce n'est pas un atelier d'artistes. On confond souvent quand on dit des résidences, on pense tout de suite à atelier-résidence. C'est-à-dire que c'est un équipement culturel qui se construit et qui prévoit déjà qu'il logera une compagnie, une compagnie, je crois que c'est de danse, et qui va venir et qui donc, pourra profiter du lieu pour répéter. On parlait tantôt des lieux

2480

2485 pour répéter, d'avoir une scène, et surtout en danse, c'est un manque flagrant à Montréal, les compagnies de danse ont très peu de lieux pour pouvoir mettre sur pied leurs spectacles, créer leurs spectacles. Et là, dans ce projet-là, il y a les lieux de répétition, il va y avoir de l'implication aussi dans la communauté et il va même y avoir des lieux pour loger les bureaux administratifs et tout. Donc, ça aide énormément.

2490 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Donc, est-ce que ça fait partie du programme de revitalisation urbaine intégrée ? Est-ce que ça fait partie de ce...

2495 **M. PAUL LANGLOIS :**

Oui, c'est une partie.

2500 **M. LOUIS DÉRIGER :**

Un des éléments.

Mme LOUISE ROY, présidente :

2505 Je ne veux pas vous épuiser, mais j'aurais une question pour vous maintenant qu'on a des arrondissements ; demain, je ne sais pas qu'est-ce qui va nous arriver. L'offre culturelle en loisir culturel, avez-vous l'impression qu'on est en déficit à Montréal ?

Mme LOUISE CAYER :

2510 En loisir ?

Mme LOUISE ROY, présidente :

2515 En loisir culturel. Je vous avoue avoir lu ça dans un des documents où on dit «On se compare mal aux grandes villes canadiennes.» Maintenant, je ne suis pas sûre, je m'en viens vérifier. Chez vous, avez-vous l'impression que votre offre culturelle répond assez bien aux besoins que vous connaissez ou s'il y a un problème du côté du loisir culturel ?

2520 Nous, quand on regarde la documentation, puis qu'on voit qu'il y a 200 organismes, 1 200 partenariats, il semble y avoir énormément d'effervescence. Par contre, on a l'air de dire qu'il faudrait peut-être en faire plus pour qu'on puisse arriver à développer de nouveaux publics à travers le loisir culturel et la pratique amateur.

Alors, peut-être en capsule, est-ce qu'il y a un problème du côté du loisir culturel ?

2525 **Mme LOUISE CAYER :**

2530 Ce que je dirais, c'est sûr que c'est intimement lié à la consommation culturelle, sauf que ça n'a pas toujours été articulé en arrondissement pour que le loisir culturel serve à la culture. Ça souvent été deux secteurs très indépendants l'un de l'autre et oui, la pratique culturelle pouvait être fort diversifiée. Là encore, il y avait deux modèles. L'ancienne ville fonctionnait beaucoup par partenariat avec des organismes alors que les ex-banlieues étaient plutôt sur le modèle d'activités en régie, c'est-à-dire que c'était les anciennes villes qui avaient l'offre de services en loisir culturel. Donc, par exemple, qui générerait aussi des constructions comme celle qu'on a ici où les locaux sont utilisés et l'offre de services, elle est faite beaucoup par l'arrondissement.

2535

2540 Donc, à priori, la limite qu'un arrondissement peut avoir au niveau de l'offre du loisir culturel, la limite, elle est au niveau des espaces. C'est aussi bête et basic que ça. C'est qu'à partir du moment où il y a une demande du citoyen et qu'un cours peut avoir lieu sans difficulté... La problématique d'autofinancement est beaucoup plus présente en loisir culturel qu'elle peut l'être en culture, en présentation des arts de la scène ou en d'autres disciplines. En tout cas, elle est comparée à la pratique sportive et à la pratique communautaire ; elles sont sur le même palier. Donc, elle est régie par des normes d'autofinancement souvent.

2545 Donc, si on a suffisamment d'étudiants pour qu'un cours ait lieu, que ce soit en aquarelle ou dans d'autres types de discipline artistique, c'est évident que le cours n'a pas de raison de ne pas avoir lieu, ne serait-ce que s'il y a des limites de locaux. C'est une problématique qu'on vit beaucoup à Outremont, donc, effectivement l'offre de services en loisir culturel, je dirais chez nous, elle n'est pas satisfaisante à ce niveau-là.

2550 Mais est-ce qu'elle n'est pas satisfaisante dans son ensemble ? Je ne le sais pas. Et Est-ce qu'elle est suffisamment liée aux domaines culturels comme on voudrait qu'elle le soit ? Je ne suis pas certaine que les interventions en arrondissement ont nécessairement fait le lien entre celui qui consomme de la culture et d'abord et avant tout celui qui la pratique. On a développé ça pas mal en silo. C'était la mode des silos. Alors, on a développé ça pas mal en silo. Il y a un avantage à faire le transversal à ce niveau-là.

2555

Mme LOUISE ROY, présidente :

2560 Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ? Et ensuite, on va s'arrêter. Je sens qu'il y a de la fatigue dans la salle, alors, on se reverra demain. Oui ?

Mme SYLVIE DELORME :

2565 Sylvie Delorme, division de la bibliothèque, arrondissement de St-Laurent.
Ce que je voulais rajouter par rapport à ce que Louise disait, c'est que souvent on a

perçu le loisir culturel en dehors de la création et je pense que c'est le mot création qui ferait le lien entre le loisir culturel et la culture.

2570 Bien souvent, le loisir culturel n'est pas perçu comme une création, mais perçu comme un geste d'interprétation ou de faire et je pense que les gens, le lien se ferait... aurait avantage à mieux se faire si la majorité des gens qui font du loisir culturel ou dans l'approche qu'on a par rapport au loisir culturel était plus proche d'une approche créative pour chaque individu et non pas juste un passe-temps et un loisir où la création est peut-être beaucoup moins présente.

2575 Souvent la distinction qu'on fait entre l'artiste professionnel et l'amateur, c'est qu'il y a une démarche de création. La démarche de création, elle peut être de toutes sortes de niveaux, elle peut être de toutes sortes d'ampleur, mais je pense que souvent, elle n'a pas toujours été là dans le loisir culturel et je pense que ça pourrait permettre peut-être parfois de faire le pont.

2580 Je ne parle pas nécessairement pour l'arrondissement ici, je ne le connais pas, j'y suis depuis deux mois, donc, moi je suis montréalaise, je vis à Montréal, je connais les services montréalais et je pense que peut-être, c'est cet élément-là qui souvent dans l'offre a été perçu par les anciennes villes ou souvent par l'offre de service, même parfois à Montréal aussi, comme quelque chose qui était un loisir et qui permettait aux gens de se distraire et de s'amuser. Et là, on est bien loin d'une réflexion et d'une intégration culturelle.

2585

Mme LOUISE ROY, présidente :

2590 Merci infiniment. Merci, Monsieur Choquet, Madame Labory, Monsieur Langlois et merci aussi à vous, ç'a été une soirée d'échanges extrêmement intéressants. J'espère que vous allez revenir aux ateliers thématiques. Je passe mon message du commanditaire à chaque fois, non mais ç'a été intéressant parce que vous avez des opinions qui sont très articulées et je pense que dans un contexte d'échanges, ça peut être très enrichissant.

2595 Alors, merci de votre contribution. Demain, on est au centre-ville de Montréal. Alors, à la prochaine. Merci.

2600 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2605

LOUISE PHILIBERT, s.o.